L'Idée de la décentralisation

Charles Maurras

1898

Édition électronique réalisée par
Maurras.net
et
l'Association des Amis
de la Maison du Chemin de Paradis.

– 2008 –

Certains droits réservés
merci de consulter
www.maurras.net
pour plus de précisions.

À la Doctrine de nos Maîtres
Comte
Le Play
Renan et Taine

À Messieurs les Officiers d'état-major
de l'Armée française
invectivés par les ennemis de l'État

L'Idée de la décentralisation

Voici une très belle chose sous un très méchant mot. On appelle « décentralisation » un ensemble de réformes destinées à reconstituer la patrie, à lui refaire une tête libre et un corps vigoureux.

Un tel nom a l'aspect d'une véritable antiphrase :
- de forme négative, il est essentiellement positif ;
- critique, il signifie un regain de vie organique ;
- d'allures anarchiques ou du moins libérales, il enferme l'idée d'un ordre ;
- enfin par la composition comme par le nombre et le poids des syllabes, il semble désigner quelque système artificiel, lorsqu'il annonce la doctrine du retour à nos lois naturelles et historiques.

En outre, il est fort laid. Néanmoins, pour être compris, nous avons dû nos servir de ce nom fâcheux. Il fait oublier les défauts qui lui sont propres à mesure qu'il développe dans les esprits la vérité et la richesse de son sens.

I — De 1814 à 1870

La constitution de l'an VIII, l'année même où fut clos le XVIII^e^ siècle, consomma l'ouvrage de la centralisation ; on trouvera chez vingt auteurs spéciaux, notamment chez M. Dupont-White [1], l'histoire détaillée de ce grand ouvrage commencé par la Monarchie et continué par la Révolution [2]. Le premier Empire ne pouvait décentraliser. Mais on raconte que, dès 1814, un groupe de légitimistes de la nuance de M. de Bonald vint prier le duc d'Angoulême, qui passait à Bordeaux, d'insister près du trône en faveur des anciennes franchises communales et provinciales. « Êtes-vous fous, messieurs ? » répondit le duc, avec un sourire de profond politique. Il était convaincu, comme un grand nombre d'émigrés, que le césarisme administratif établi par le Corse rendrait de beaucoup plus aisé le gouvernement de la France. Les esprits réfléchis ne partageaient point cette erreur. Chateaubriand, Villèle [3], Corbière [4], Royer-Collard [5], le comte de Serre [6], Benjamin Constant, Martignac [7] essayèrent à plusieurs reprises de faire sentir la vérité au gouvernement et aux Chambres ; leurs discours de 1815, 1818, 1819, 1821, 1822, 1824, 1829 furent éloquents et leurs raisons brillantes ;

[1] Charles Brook Dupont-White, avocat et économiste français (1807–1878). Membre de la Commission du Luxembourg, il fut l'ami et le traducteur de John Stuart Mill. Sa fille épousa le futur président Sadi Carnot. (N.D.É.)

[2] Pour l'abrégé, voir le *Grand Dictionnaire Larousse*, à l'article CENTRALISATION.

[3] Joseph, comte de Villèle, 1773–1854, chef du groupe des ultras sous la Restauration, président du Conseil des ministres de septembre 1822 à janvier 1828. (N.D.É.)

[4] Jacques, comte de Corbière, 1767–1853, figure du parti ultra, ministre de l'Intérieur de Villèle. (N.D.É.)

[5] Pierre-Paul Royer-Collard, avocat, philosophe et homme politique, 1763–1845. Ancien Girondin, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, il est nommé ministre de l'éducation en 1815. Libéral et adversaire des ultras, il est élu à l'Académie française en 1827. (N.D.É.)

[6] Hercule, comte de Serre, magistrat, président de l'Assemblée nationale puis ministre de la Justice du cabinet Decazes,1776–1824. Adversaire des ultras, d'abord ami de Royer-Collard, il s'en sépara en 1822. (N.D.É.)

[7] Jean-Baptiste Sylvère Gay, vicomte de Martignac, publiciste, ministre de l'Intérieur et président du Conseil de fait après le départ de Villèle 1778–1832. D'abord ultra, il se rallia ensuite aux thèses de Royer Collard. Remplacé par le prince de Polignac, il vota en mars 1830 contre les ordonnances qui allaient provoquer la chute des Bourbons. (N.D.É.)

tous échouèrent néanmoins par l'entêtement de la droite, ou celui de la gauche, ou même le mauvais vouloir du prince régnant. La centralisation fut maintenue. Elle ne sauva point le régime ; elle ne servit même qu'à faire accepter plus aisément du pays entier les résultats de l'insurrection parisienne qui le renversa en trois jours. C'est un trait qu'il faut retenir. Cette fausse cohérence administrative n'est pas un élément de stabilité politique.

Le gouvernement de Juillet eut l'honneur de faire la première brèche au système du Consulat. La loi de 1831 affranchit dans quelque mesure les municipalités ; celle de 1833, les conseils généraux. L'élection populaire remplaça le choix du souverain. En 1837, nouveau progrès des franchises municipales ; en 1838, les attributions des conseils généraux sont étendues. Il eût fallu persévérer dans cette voie. Ce n'étaient pas les indications qui manquaient aux réformateurs. À la réserve de M. de Cormenin [8] et de M. Thiers, il régnait entre les directeurs de l'opinion une véritable unanimité sur ce point. Citerons-nous M. de Barante [9], Odilon Barrot, Louis Blanc, Lamennais, des partis les plus divers ? M. de Tocqueville, avec ses belles études de *La Démocratie américaine*, rendait l'idée de la décentralisation populaire chez les libéraux, qui y voyaient, non sans méprise, un synonyme de liberté politique. M. Guizot, après sa chute, se repentit d'avoir négligé ce point capital au cours de son long ministère ; il rédigea dans sa retraite, comme l'avait fait avant lui dans les mêmes conjonctures M. de Villèle, un système complet de décentralisation.

Louis-Philippe déchu, les légitimistes et les républicains préconisèrent à l'envi la destruction du régime de l'an VIII. Le comte de Chambord, qui devait fonder à Lyon le journal *La Décentralisation*, n'y répugnait aucunement. On a dit de lui cette intelligente déclaration : « L'essai qui a été fait du régime représentatif, à l'époque où la France avait voulu confier de nouveau ses destinées à la famille de ses anciens rois, a échoué pour une raison très simple : c'est que le pays que l'on cherchait à faire représenter n'était organisé que pour être administré. » La République de 1848 conféra au suffrage universel l'élection des conseils locaux ; les municipalités nommèrent directement les adjoints et les maires.

[8] Louis-Marie de Lahaye, vicomte de Cormenin, député de 1828 à 1846, opposant à Louis-Philippe, 1788–1868. Il fut l'un des rédacteurs de la première constitution de 1848. (N.D.É.)

[9] Prosper Brugière, baron de Barante, d'abord préfet, puis homme politique, enfin historien, 1782–1866. Il recueillit les souvenirs de la marquise de La Rochejaquelein qu'il publia en 1814. Proche de Royer-Collard, dont il publiera une biographie en 1861, figure de proue de l'opposition libérale sous la Restauration, il soutint Martignac et se rallia avec enthousiasme à Louis-Philippe. (N.D.É.)

Survint le coup d'État. C'est le lieu d'insérer dans cet exposé historique une vérité générale : on ne rétablira chez nous une autorité permanente, un pouvoir central durable, responsable et fort, qu'au moyen de libertés locales très étendues. Elles fourniront à nos modernes habitudes parlementaires une distraction utile et, comme elles l'ont fait pendant des siècles en d'autres pays, elles formeront cet esprit public qui, aujourd'hui, est nul en France. Louis Napoléon parut entrevoir ces vérités. Les premiers actes de son gouvernement enlevèrent certaines attributions électorales aux conseils locaux, mais ceux-ci, dès 1855, virent leurs pouvoirs propres forts étendus ; les municipalités, les conseils généraux obtinrent une importance nouvelle dix ans plus tard. De plus, les décrets de 1852, 1861 et 1867 organisèrent les responsabilités et l'autorité directe des fonctionnaires locaux, jadis réduits au simple rôle d'organes de transmission. L'empereur en vint même à la décentralisation proprement dite, c'est-à-dire à l'autonomie locale. N'avait-il pas institué une commission de décentralisation ? L'Empire constitutionnel aurait peut-être mieux réussi s'il s'était dirigé en ce sens, plutôt que de tourner à je ne sais quelle combinaison bizarre de libéralisme et de parlement, qui le conduisit à sa perte.

Napoléon III avait cédé dans une certaine mesure à deux ordres d'inspiration parallèles ; l'une venait des libéraux et l'autre des socialistes. Les libéraux, tout adversaires qu'il fussent du régime, exerçaient une influence considérable par leur talent, leur situation et leur groupement. Ils avaient établi en 1865 un commun programme ou « Projet de Nancy [10] » auquel avaient adhéré avec ou sans réserves des républicains tels qu'Eugène Pelletan [11], Jules Favre [12], Vacherot [13], même Gambetta et Ferry, des orléanistes comme M. Guizot et le duc de Broglie, des légitimistes comme Berryer [14]. Mais les socialistes parlaient de bien plus près au cœur et à l'imagination de l'empereur. On ne peut douter de la vive influence de Proudhon sur tout

[10] Brochure d'une soixantaine de pages consacrée à la décentralisation, signée par dix-neuf intellectuels et notables lorrains, qui fut largement diffusée et commentée dans toute la France. Mais Napoléon III déclara à son sujet qu'il « ne voulait pas se laisser dicter sa politique ». (N.D.É.)

[11] Journaliste républicain devenu homme politique 1813–1884, membre du gouvernement provisoire de septembre 1870, père de Camille Pelletan. (N.D.É.)

[12] Surtout connu pour avoir tout cédé à Bismarck lors des négociations qui aboutirent au traité de Francfort, Jules Favre, 1809–1880, avait accédé à la célébrité comme avocat défenseur du révolutionnaire italien Orsini, l'instigateur de l'attentat à la « machine infernale » dont Napoléon III réchappa par miracle. (N.D.É.)

[13] Étienne Vacherot, philosophe positiviste, 1809–1897. Opposant au second Empire, il devint député après Sedan. (N.D.É.)

[14] Pierre-Antoine Berryer, avocat et homme politique, 1790–1868, grande figure du légitimisme catholique au XIX^e siècle. (N.D.É.)

ce qui pensait à ce moment-là. Proudhon[15] déduisait son fédéralisme de la philosophie individualiste. Mais ses formules étaient précisées, corrigées par le violent amour de ce Franc-Comtois pour sa province natale. Son livre *Du principe fédératif* garde des parties excellentes.

N'oublions pas qu'Auguste Comte, qui expirait en 1857, avait recommandé dans le *Système de politique positive* l'abolition du département, la constitution de dix-sept grandes provinces, l'érection de Paris en « métropole occidentale » et l'affranchissement du reste de la France dans ses rapports avec cette capitale oppressive. Enfin, notons que Frédéric Le Play, interprète et guide des conservateurs clairvoyants, quand il publiait ses conclusions favorables au pouvoir communal et provincial, jouissait de la confiance de Napoléon III, en même temps que de l'estime des lettrés et des philosophes contemporains ; on sait le cas que firent de lui deux esprits aussi différents que possible, Sainte-Beuve et Montalembert.

On ne peut quitter cette période de l'Empire sans y signaler les débuts de la renaissance méridionale. *Mireille* est de 1859, le premier *Almanach provençal* de 1855, la première réunion des félibres à Fontségugne de 1854. Ce groupe exercera une action bien naturelle sur l'esprit de beaucoup de décentralisateurs français ; mais il est juste de noter que les vues saint-simoniennes, les recherches des historiens romantiques, la théorie des nationalités, le réveil de l'Allemagne et de l'Italie excité par la pensée française, la philosophie libérale de 1848 n'avaient pas été sans influence non plus sur l'esprit de l'auteur[16] de *Mireille* et de *Calendal*, qui d'ailleurs rendit au centuple ce qu'il avait reçu.

[15] Le texte original orthographie fautivement *Proud'hon* – dans ce paragraphe, mais pas au-delà. (N.D.É.)

[16] Frédéric Mistral, 1830–1914. (N.D.É.)

II — Sous la troisième République : 1° la Législation

La guerre et la Commune ralentirent moins qu'on ne l'imaginerait le cours de l'esprit décentralisateur. En dépit des légendes accusatrices relatives à la Ligue du Midi [17], l'Assemblée nationale, la paix à peine rétablie, entama la discussion d'un projet de loi presque fédéraliste, le projet Raudot [18]. Les intrigues de M. Thiers en empêchèrent l'adoption complète. M. Thiers « ne se souciait pas », écrit M. Paul Deschanel, « d'accroître les franchises locales qui, dans sa pensée, eussent pu profiter à ses adversaires ». Trompée et divisée par lui et ses affidés, l'Assemblée le suivit. Elle rejeta non seulement l'essentiel du projet Raudot, mais aussi les principales dispositions du rapport de M. Waddington [19] ; les préfets gardèrent la charge du contrôle municipal, que l'on voulait remettre à la commission départementale issue du Conseil général. Néanmoins, la loi de 1871 constituait cette Commission permanente,

[17] Ce sont bien des légendes, quoi qu'on ait prétendu. Trop de raisons ethniques, politiques, économiques et morales nécessitent l'intime cohésion des pays d'oc et d'oïl dans l'unité française ; en aucun temps le Midi n'a été séparatiste, au moment de la guerre moins que jamais. Toutes les proclamations de la Ligue du Midi, tant à Marseille qu'à Toulouse ou à Montpellier, développent cette formule : « Allons au secours de Paris. » Ce point d'histoire a été fixé dans *La Nouvelle Revue* par l'auteur anonyme de la « Chronique de la décentralisation », au numéro du 15 mai 1895 et, dans le numéro suivant, par M. Elbert, rédacteur en chef du *Petit Marseillais*.

[18] Claude-Marie Raudot, dit Raudot-Réglois, député légitimiste de l'Yonne, 1801–1879. Dès 1851, il avait proposé un programme de décentralisation à l'Assemblée de la deuxième République. Il apporta son soutien enthousiaste au « Projet de Nancy » si bien que, en 1907, le vicomte de Vogüé qui le cite dans sa réponse au discours de réception de Maurice Barrès à l'Académie française, le présente par erreur comme un Lorrain de Nancy – alors qu'il était d'Avallon. (N.D.É.)

[19] William Henry Waddington, archéologue, numismate et parlementaire sous la troisième République, 1826–1894. Plusieurs fois ministre, il devint président du Conseil en 1879. (N.D.É.)

analogue aux « procureurs des pays » de nos anciennes provinces, représentants des États généraux et de l'Assemblée des communautés dans l'intervalle des sessions, plus analogue encore à la députation permanente de Belgique ; la même loi étendait à quelque degré les pouvoirs des Conseils généraux.

(Vers cette même date, M. Taine se mettait à l'œuvre. On ne saurait exagérer les conséquences de ses recherches sur *Les Origines de la France contemporaine*. Le principal effet de l'ouvrage de M. Taine sur certains esprits réfléchis consiste peut-être à leur avoir fait distinguer que la véritable autorité politique était loin d'exiger l'omnipotence de l'État ; développant les vues du maître, plus d'un lecteur de M. Taine en est même venu à remarquer une sorte d'opposition et de contradiction secrètes entre la centralisation et l'autorité.)

Les luttes purement politiques des premières années de la République reléguèrent au second plan cette question des libertés locales. Les projets de restauration légitimiste et même, ce qui est moins connu, de coups d'État bonapartistes annonçaient toutefois l'extension de ces libertés. C'est ce qui mit en défiance les républicains. Néanmoins vers 1876, dans les départements méridionaux, M. Louis-Xavier de Ricard [20] et son ami le grand poète languedocien Auguste Fourès [21], qui n'étaient suspects ni de légitimisme, ni d'impérialisme, ni de cléricalisme, publiaient leur premier almanach de *La Lauseta* (*L'Alouette*) où les théoriciens fédéralistes étaient cités et commentés avec beaucoup d'esprit de suite. Des publicistes étrangers, mais appartenant aux nations latines, M. Pi y Margall [22], ancien président de la République espagnole, auteur d'un curieux livre sur les Nationalités, M. Magalhaès Lima [23], auteur de *La Fédération ibérique*, différents chefs du parti catalaniste, les poètes Balaguer [24] et Verdaguer [25], par exemple, participaient, soit à ce curieux périodique, soit à d'autres publications félibréennes. L'année précédente, à Avignon, trois provincialistes bien connus,

[20] Poète parnassien, fédéraliste anticlérical, disciple de Proudhon et « rouge du Midi », 1843–1911. (N.D.É.)

[21] Ami du précédent, 1848–1891. (N.D.É.)

[22] Francisco Pi y Margall, écrivain et homme politique catalan, 1824–1901. Exilé à Paris en 1864, il y rencontre Proudhon peu avant sa mort et en devient un disciple fervent. Rentré en Espagne, il est l'un des dirigeants de l'éphémère première République (1873). Son ouvrage sur les Nationalités fut traduit en français, en 1879, par Louis-Xavier de Ricard. (N.D.É.)

[23] Journaliste portugais, né à Rio de Janeiro, 1851–1928. Son ouvrage sur la Fédération ibérique date de 1892. (N.D.É.)

[24] Victor Balaguer, 1824–1901, est le poète nationaliste catalan de qui Mistral et le Félibrige reçurent en Avignon, le 30 Juillet 1867, la fameuse *Coupo Santo*. (N.D.É.)

[25] Jacint Verdaguer, 1845–1902, ordonné prêtre en 1870, surnommé *le Prince des poètes catalans*. (N.D.É.)

MM. de Tourtoulon[26], de Berluc-Perussis[27] et le marquis de Villeneuve-Esclapon[28], établissaient, avec Mistral, le statut du Félibrige. Les querelles politiques et religieuses rendaient néanmoins l'entente difficile entre décentralisateurs.

Après le 16 mai et le triomphe des 363[29], « les rouges du midi » pensèrent que la décentralisation résulterait enfin de la victoire républicaine. On leur demanda des sursis jusqu'à l'installation complète du régime. Mais la vérité est d'ailleurs que Gambetta, comme Thiers, se sentait désormais médiocrement favorable aux franchises locales. Il ne croyait pas qu'il fût possible de gouverner sans la centralisation. On raconte (mais est-ce bien vrai ?) qu'il menaça M. Xavier de Ricard du conseil de guerre, pour le jour où la théorie fédéraliste recevrait le moindre commencement d'exécution. Il expliquait par un souci patriotique sa préoccupation jacobine et césarienne de « tenir » le pays en tutelle administrative. C'était là suivre l'erreur du duc d'Angoulême.

La centralisation ne préserva pas Gambetta de la chute. M. Jules Ferry et les « opportunistes », n'ayant changé rien là-dessus au système de Gambetta, ne furent pas beaucoup plus heureux. Le ministère radical de 1884 remit à l'étude la réforme demi-avortée de 1871 ; M. Goblet[30] fit augmenter les pouvoirs des magistrats et des conseils municipaux. Son projet d'établir des « municipalités cantonales » n'a point abouti et l'on doit souhaiter qu'il n'aboutisse point. Plus tard, vers 1889, M. Hovelacque[31] déposa son projet d'organisation régionale, repris en 1896 par MM. Cornudet[32], Lanjuinais[33], Beauquier[34]. Le tumulte boulangiste, fidèle en ceci à ses origines radicales,

[26]Le Baron Charles de Tourtoulon, 1836–1913, fonda la *Revue du monde latin* en 1883. (N.D.É.)

[27]Léon de Berluc-Pérussis, 1835–1902, élève de Frédéric Le Play, initiateur de « l'idée latine » lors du 5e centenaire de Pétrarque, en 1874. (N.D.É.)

[28]Le Marquis Christian de Villeneuve-Esclapon, 1852-1931, époux de la princesse Jeanne Bonaparte, présidait le 21 février 1892, en l'absence de Sextius Michel, la fameuse réunion du Félibrige de Paris au cours de laquelle Frédéric Amouretti lut la *Déclaration des jeunes Félibres fédéralistes* qu'il avait écrite avec Maurras. (N.D.É.)

[29]Le 16 mai 1877, Mac-Mahon renvoie le gouvernement de Jules Simon et rappelle le duc de Broglie. Le surlendemain, 363 députés signent une pétition dénonçant ce « coup d'État ». La Chambre sera dissoute le 25 juin. (N.D.É.)

[30]René Goblet, 1828–1905, publiciste, plusieurs fois ministre, notamment de l'Instruction publique. (N.D.É.)

[31]Abel Hovelacque, 1843–1896, anthropologue, linguiste, élu député radical-socialiste de Paris en 1889. (N.D.É.)

[32]Louis-Joseph Émile Cornudet des Chaumettes, 1855–1921, député radical de la Creuse. (N.D.É.)

[33]Paul-Henri de Lanjuinais, 1834–1916, député monarchiste du Morbihan. (N.D.É.)

[34]Charles Beauquier, 1833–1916, député radical de Besançon. Il fera voter en 1906 la première loi sur la conservation des sites et monuments. (N.D.É.)

ne laissa pas que d'annoncer, par la bouche du secrétaire particulier du général, M. Pierre Denis[35], un programme décentralisateur et provincialiste. Les modérés, revenus au pouvoir, reprirent son programme à l'opposition. En 1890, les communes acquirent le droit de se syndiquer. Sur la demande de M. Maurice Faure[36], qui monta plusieurs fois à la tribune pour plaider en faveur de la réforme, on délibéra d'étendre aux départements le privilège du syndicat : ce qui fut à peu près admis. Tel est le dernier stade de la législation décentralisatrice. Elle a sans doute cheminé fort lentement. Si l'on peut regretter des excès de précaution, il ne faut pas perdre de vue qu'elle n'a jamais éprouvé de recul. Ce que l'Empire avait repris (par exemple la nomination des maires par les conseils) a été peu à peu rendu par la République ; d'ailleurs les attributions proprement locales et l'importance de ces assemblées dans l'État n'ont jamais été arrêtées dans leur mouvement de croissance.

[35]Ancien communard, anarchiste et disciple de Proudhon, plusieurs fois évoqué par Maurras qui l'a connu en 1895 à *La Cocarde* de Maurice Barrès. Victor Nguyen consacre un long développement (*Aux origines de l'Action française*, Paris, Fayard, « Pour une histoire du XXe siècle », 1991, p. 678–679) à l'influence « pré-sorelienne » qu'il put exercer sur le jeune Maurras. (N.D.É.)

[36]Maurice-Louis Faure, 1850–1919, député radical-socialiste de la Drôme. (N.D.É.)

III — Sous la troisième République : 2° les Idées

Parallèlement à ces lois décentralisatrices, s'est constamment développée sous la troisième République la théorie de la décentralisation. Outre les influences déjà notées de Taine et de Mistral, celle de Le Play se précisait fortement. Les disciples de Le Play fondaient leurs « Unions de la paix sociale », où la doctrine du maître était commentée par correspondance et par conférence, leur « Société d'économie sociale », leurs revues *La Réforme sociale*, de MM. Delaire[37] et Cazajeux[38], et un peu plus tard, sous l'action d'un petit nombre de dissidents, *La Science sociale*, de M. Demolins[39]. Plus radical, dans le sens traditionnel, M. le marquis de La Tour du Pin La Charce développait dans L'Association catholique des idées analogues, que M. de Mun propageait aussi dans les mêmes milieux.

À l'extrême gauche, les socialistes y venaient. Sans doute, l'influence de Proudhon avait baissé de ce côté ; et les marxistes orthodoxes, tels que M. Jules Guesde, s'ils songent de fédéralisme politique pour un avenir indéfiniment éloigné, posent comme un fait incontestable (nous en contesterons tout à l'heure le sens quand nous l'aurons analysé) la « tendance » du genre humain et des richesses à s'unifier, à s'intégrer, à se centraliser ; sans doute encore, M. Guesde et ses amis se sont déclarés les partisans pour l'heure présente d'une centralisation économique aux mains d'un pouvoir

[37] Alexis Delaire, 1836–1915, secrétaire général des Unions de la paix sociale et de la Société d'économie sociale. (N.D.É.)

[38] J. Cazajeux, pendant de longues années secrétaire de rédaction de *La Réforme sociale*, auteur entre autres chaque quinzaine de chroniques fournies sur l'actualité sociale étrangère. (N.D.É.)

[39] Edmond Demolins, 1852–1907, pédagogue, fondateur de l'École des Roches. Il fut le premier rédacteur en chef de *La Réforme sociale*, avant d'en être exclu en 1885. (N.D.É.)

rigoureusement centralisé, lui aussi. Mais M. Brousse[40], par exemple, ne partageait pas absolument sur ce point les sentiments de M. Guesde. Il existe un collectivisme décentralisateur ; et c'était en particulier celui de Benoît Malon[41]. Ses disciples y persistent. On peut voir dans la *Revue socialiste* de 1893 un curieux article de M. Ghislair à cet égard. M. Georges Renard[42] est fédéraliste. Enfin, il s'est formé un groupe nombreux d'anarchistes proudhoniens, les Reclus[43], les Kropotkine, les Jean Grave[44] professant un fédéralisme quelquefois exclusif de tout nationalisme.

Cela n'éloignait pas les esprits tempérés. Dès 1891, M. Paul Deschanel écrivait dans *Le Temps* une série d'articles favorables à la décentralisation. Il les a réunis sous ce titre, quatre ans plus tard[45], en constatant dans sa préface que « nous avons fait du chemin depuis lors ». Cette première et bien circonspecte campagne laissait, en effet, de côté « certaines questions très importantes, telles que le remaniement de la carte ». C'est là-dessus que se porte depuis six ans l'effort mieux ordonné de nos décentralisateurs.

Aux premiers mois de l'année 1892, les fédéralistes méridionaux recommencèrent leur agitation qui languissait depuis 1879. Ils demandèrent l'extension des franchises communales et, au lieu de la décentralisation départementale, la formation de grandes régions, celles-ci autonomes, du moins sur les objets qui n'intéressaient ni la défense du territoire ni la sûreté de l'État. Peu après, mais sans qu'il y eût rapport entre les deux faits, le Sénat repoussait, sur l'invitation éloquente de Challemel-Lacour[46] et malgré les instances de Bardoux[47], le projet de décentralisation universitaire présenté

[40]Paul Brousse, 1844–1912, médecin ayant donné son nom à divers hôpitaux. Anarchiste dans sa jeunesse, il évolue ensuite vers un socialisme réformiste, le *broussisme* ou *possibilisme*. (N.D.É.)

[41]Benoît Malon, 1841–1893, communard, militant ouvrier, fondateur de la *Revue socialiste*. Il présida le congrès de Saint-Étienne en 1882 qui vit la séparation entre Paul Brousse et Jules Guesde. (N.D.É.)

[42]Successeur de Benoît Malon, après la mort de celui-ci, à la direction de la *Revue socialiste*. Historien, il fondera en 1904 la Société d'étude de la révolution de 1848. (N.D.É.)

[43]Dans cette énumération, l'article *les* doit être entendu au singulier puisqu'il n'y a qu'un seul Kropotkine, qu'un seul Jean Grave. Mais les Reclus formaient une nombreuse fratrie, et il est difficile de distinguer le plus célèbre, le géographe Élisée Reclus, 1830–1905, qui fut aussi anarchiste, végétarien, naturiste et espérantiste, de son frère l'ethnologue Élie Reclus, 1827-1904, qui avait un profil semblable. (N.D.É.)

[44]Activiste anarchiste, 1854–1939, compagnon d'armes d'Élisée Reclus et propagandiste de Kropotkine. (N.D.É.)

[45]Chez Berger-Levrault.

[46]Paul-Armand Challemel-Lacour, 1827–1896, professeur de lettres, parlementaire républicain à compter de 1872. (N.D.É.)

[47]Agénor Bardoux, 1829–1897, parlementaire républicain du Puy-de-Dôme, arrière grand-père de Valéry Giscard d'Estaing. (N.D.É.)

par M. Bourgeois [48]. Challemel-Lacour prétendait sauver l'unité française : il fut dit et redit que le président du Sénat défendait seulement les intérêts privés de ses électeurs d'Aix-en-Provence, que sacrifiait le projet. Cette explication devenait assez vraisemblable si l'on se rappelait les anciennes attitudes de Challemel-Lacour lorsque, à Lyon, en pleine invasion allemande, lui, commissaire du gouvernement provisoire, défendait le système d'autonomie communale sans limites.

Trois ans plus tard, d'ailleurs, le même projet de réforme, superficiellement amendé, reparaissait devant le Sénat, y était adopté, et tout groupe de facultés obtenait la qualification d'université. Il faut attribuer le mérite de ce succès à la forte et persévérante initiative de M. Lavisse et des quelques-uns de ses collègues. Mais l'on fut aussi secondé par l'opinion publique. À la différence de ce qui s'était vu sous l'Empire, ce n'étaient plus uniquement les doctrinaires et les politiques de cabinet qui discutaient sur ce principe, mais toute la presse parisienne et provinciale, les orateurs et les conférenciers les plus divers. Pendant que les conservateurs du Nord et de l'Ouest, dans leur congrès d'Angers, sur une motion de M. Urbain Guérin [49], qui avait fait, la même année, un cours de politique décentralisatrice au siège de la Société d'économie sociale [50], demandaient la réorganisation communale, la constitution de provinces, et tandis que M. Millerand, dans un discours à Troyes, osait dire : « Nous irons en ce sens jusqu'au fédéralisme », certains journaux, principalement dans le sud-ouest, comme *La Dépêche de Toulouse*, par la plume de son collaborateur M. Louis-Xavier de Ricard, entreprenait le méthodique exposé de la même doctrine.

C'est vers ce moment que commence l'intervention directe et personnelle de M. Maurice Barrès. Dans les premiers volumes de son *Culte du moi*, il avait marqué la valeur de l'apport local héréditaire pour la formation de l'individu et, notamment dans *Un homme libre*, ébauché la théorie de « l'âme lorraine ». Mais, cette fois, il se mêlait à l'action politique des décentralisateurs. Son caractère dans cette action fut d'unir fortement les deux programmes fédéraliste et nationaliste. Sans doute, puisqu'il s'agit de la France, ces programmes font une seule et même chose qu'on ne

[48] Léon Bourgeois, de nombreuses fois ministre depuis 1888, était aussi depuis 1894 président de la Ligue de l'enseignement. (N.D.É.)

[49] Urbain Guérin était l'un des principaux administrateurs de la Société d'économie sociale. Il fut l'initiateur du congrès d'Angers, dont l'invitation avait été co-signée, entre autres, par Mistral et Amouretti, et en publia le compte-rendu sous le titre « Un programme de décentralisation » dans le numéro du 16 septembre 1892 de *La Réforme sociale*. (N.D.É.)

[50] Ce cours en dix leçons débuta le samedi 26 novembre 1892 à raison d'une séance chaque semaine. (N.D.É.)

distingue que par sophisme, étourderie ou mauvaise foi ; en fait pourtant, cette distinction malhonnête, ou vaine, ou sophistique avait été introduite souvent ; certains esprits, nés cosmopolites, osaient se prévaloir du sentiment fédéraliste, certains nationalistes confondaient fédéralisme avec séparatisme, qui signifie tout le contraire. Les exposés de M. Maurice Barrès ont fait sentir que le parti fédéraliste était le parti national, et que le parti national perdrait les trois quarts de ses forces s'il ne devenait un parti fédéraliste. Il insista pour substituer au patriotisme administratif un patriotisme terrien et remplacer l'image de « la France idéale », chère à quelques rhéteurs, par l'idée d'une France réelle, c'est-à-dire composée, comme dans la réalité, de familles, de communes, de provinces ; tous éléments non point contraires ou divisés entre eux, mais variés, sympathiques et convergents.

Ces nuances étaient exprimées dans les premiers articles de M. Barrès : pendant qu'il publiait une série d'études sur l'invasion en France des salariés étrangers, il donnait d'autre part sa première esquisse sur la décentralisation proprement dite. Peu après, il prenait la direction de *La Cocarde*. *La Cocarde*, formée des éléments les plus divers, fut, malgré tout, fédéraliste et nationaliste. On y poursuivit les Français de trop fraîche date, ces « Métèques », qui font la loi chez nous. On appuya, bien que la feuille ne passât guère les fortifications, toutes les justes causes provinciales. Gallé et ses excellents émules et disciples nancéens, M. Beauquier [51] et les chanteurs populaires de la Franche-Comté furent cités et défendus ; l'on se mit du côté des municipalités gasconnes et provençales dans la question tauromachique. « Mais, objectaient quelques journaux, il faut que la loi soit uniforme et commune pour tous les points du territoire. — Eh bien, ce n'est pas vrai, leur répondait dans *La Cocarde* M. Frédéric Amouretti : la loi doit se plier aux variétés physiques et morales du pays, ou plutôt découler de ces variétés. » Théorie peu conforme à la jurisprudence ; mais *La Cocarde* en appelait de la constitution présente à un droit constitutionnel nouveau. On sait que *La Cocarde* et ses amis eurent, par la suite, raison des caprices du pouvoir central [52].

La rédaction de *La Cocarde* eut l'occasion d'appliquer et de défendre les méthodes et les enseignements de Taine. En cherchant la forme concrète

[51] Cf. supra note 34. Il faut noter que Charles Beauquier, tout comme Émile Gallé, fut libre penseur et ardent dreyfusard. (N.D.É.)

[52] Une vive campagne de M. Jean Carrère a depuis soutenu et prolongé la résistance du Midi ; elle dure encore ; le comité d'action constitué pour la défense des libertés locales, particulièrement de la tauromachie, est devenu en 1896 la « Fédération des cités du Midi ». Cette fédération se divise en trois ligues : l'océanienne, la méditerranéenne et la pyrénéenne, l'une englobant les villes de la Provence occidentale et du Languedoc maritime, l'autre Bordeaux, Dax, Mont-de-Marsan et Bayonne, la dernière Toulouse et le Haut Languedoc.

de leur nationalisme, ses rédacteurs s'étaient sentis fédéralistes ; ils se sentirent provincialistes et traditionnistes quand l'on essaya de donner de leur fédéralisme une interprétation en désaccord avec cette réalité concrète dont il résultait. Ce furent M. Léopold Lacour [53], dans *Gil Blas*, et dans *La Justice*, M. Clemenceau, qui proposèrent cette interprétation peu acceptable. Ils se déclarèrent fédéralistes, eux aussi, mais sous trois conditions : 1° que les divisions de la nouvelle France fédérative fussent sans rapport avec les groupements territoriaux antérieurs à la Révolution ; 2° que les intérêts universitaires, tout intellectuels et moraux, fournissent les données de cette division future ; 3° que la fédération ainsi constituée eût avant tout le caractère spontané et volontaire [54] d'un syndicat librement débattu et accepté par les individus... M. Maurice Barrès n'intervint pas dans cette discussion ; mais on peut inférer de ses autres articles l'attitude qu'il y eût prise. Il ne repoussait pas la dernière des trois conditions ; toutefois il la nuançait, en admettant l'importance, omise ou niée par MM. Clemenceau et Lacour, de facteurs et d'intérêts non individuels.

Un de ses collaborateurs soutint la thèse traditionniste dans sa pureté. Il répondit mot pour mot : 1° qu'il n'y a pas lieu de s'occuper des anciennes divisions historiques, mais bien des « circonscriptions naturelles » de la France (faisons reconnaître par les lois ces circonscriptions existantes, dont les unes se trouvent coïncider avec telle ou telle ancienne province, quand les autres s'éloignent notablement du type primitif) ; 2° que les intérêts intellectuels et moraux exprimés par la vie universitaire sont dominés par les intérêts économiques qui, au point de vue national, engendrent les autres (l'agriculture, l'industrie, le commerce seront justement les humbles causes plastiques qui donneront aux universités futures leur physionomie personnelle : ne mettons pas la charrue avant les bœufs en suspendant ces causes premières à l'un de leurs effets éventuels) ; 3° que la volonté des individus serait sans doute indispensable à l'acceptation des divisions nouvelles, mais toutefois que si ces divisions étaient bien faites, c'est-à-dire par des personnes exactement informées des besoins et des intérêts matériels et moraux en présence, l'adhésion des intéressés résulterait mécaniquement

[53] Journaliste et auteur dramatique, 1854–1939, surtout connu pour son engagement en faveur du féminisme. (N.D.É.)

[54] Nous rencontrons ici pour la première fois cette théorie de la « fédération des volontés » que nous retrouverons sous la plume de M. Émile Faguet. Je voudrais qu'on me dise combien d'esprits par siècle et combien par nation disposent d'une volonté et, dans ce petit nombre de volontaires, combien savent vouloir avec constance et fixité ! Il n'est cependant pas possible d'asseoir sur des velléités, sur des désirs, sur des caprices incertains, les premiers fondements de l'ordre public.

de ces divisions excellentes. Une commission de géographes et d'économistes, tirée de l'Institut, y serait donc plus apte que les assemblées politiques.

Ce fut aussi à *La Cocarde* que l'on s'efforça d'isoler et de définir le fédéralisme, en tant que doctrine politique, pour le soustraire à des influences presque mystiques. Tout le monde peut adhérer, y disait-on, au fédéralisme : les individualistes et les socialistes, les traditionalistes [55] et les anarchistes ; on peut aller au fédéralisme via [56] Comte ou via Proudhon, via Tocqueville ou via Le Play. Essentiellement, il consiste en un certain régime qui se retrouve à quelque degré dans la constitution des États-Unis d'Amérique et dans celle de l'Empire d'Allemagne, dans le pacte Helvétique et dans le compromis Austro-hongrois. L'Autriche-Hongrie est une monarchie dualiste parlementaire ; l'Allemagne, un empire féodal ; la Suisse, une « démocratie historique [57] » ; les États-Unis, une démocratie individualiste, mais de formation religieuse ; pourtant ces quatre États si divers se ressemblent en ce point précis qu'ils sont eux-mêmes composés d'éléments territoriaux autonomes et jouissent de libertés locales fort étendues. Le fédéralisme, c'est donc essentiellement la doctrine de *l'autonomie* et de l'autonomie locale ou tout au moins ethnique. Son facteur principal est moins la volonté des hommes que leurs intérêts et leurs caractères de l'ordre économique et historique ; on peut fonder une autonomie de ce genre sur les doctrines philosophiques et politiques les plus opposées.

S'inspirant de ce principe, *La Cocarde* citait volontiers des autorités assez diverses à l'appui de sa réclamation capitale, et en particulier le grand nom de Proudhon, d'ailleurs inoubliable en un sujet qu'il a traité en maître. M. Bernard Lazare [58] et d'autres collaborateurs de *La Revue blanche* en prirent occasion pour déclarer que les nouveaux fédéralistes n'avaient pas bien compris Proudhon. Comprendre le Proudhon étaient un privilège que se réservaient ces messieurs. À la vérité, ils ne comprenaient guère que lui [59]. J'ose dire que c'était peu. Si pénétrant et si divers que fût le génie de Proudhon, il s'était rencontré quelqu'un d'infiniment plus divers et ingénieux que cet esprit systématique : je veux parler de la Nature, se jouant à travers des siècles d'histoire. Proudhon a défini un certain ordre de fédération, qui ne

[55] L'édition originale porte la graphie *traditionnaliste*. (N.D.É.)

[56] L'édition originale porte quatre fois la graphie *viâ* en caractères italiques. (N.D.É.)

[57] Définition de M. Charles Benoît.

[58] Journaliste dreyfusard, anarchiste et sioniste, 1865–1903, surtout connu pour ses études sur l'antisémitisme. (N.D.É.)

[59] Voici, à titre de curiosité, la définition de Proudhon : « Ce qui fait l'essence et le caractère du contrat fédératif, c'est que dans ce système les contractants, chefs de famille, communes, cantons, provinces ou États, s'obligent synallagmatiquement et commutativement les uns envers les autres ; ils se réservent individuellement en formant le pacte, plus de droits, de liberté et d'autorité qu'ils n'en abandonnent. » (*Du principe fédératif*)

s'est peut-être jamais produit jusqu'ici, non point même aux États-Unis, et qui peut-être ne se produira jamais ; mais la nature a engendré des multitudes de types fédératifs dont les uns sont passés, les autres vivants et prospères. Ce sont ces types qui doivent définir le fédéralisme. « Le célèbre Proudhon consacra plusieurs livres à vanter les avantages du fédéralisme, que d'ailleurs il entendait d'une manière toute spéciale. » Ainsi s'exprime un historien du droit constitutionnel qui analyse dans un livre considérable, *État fédéral et Confédération d'État*[60], les principes et la vie de ces nombreuses fédérations et confédérations réelles, M. Louis Le Fur[61]. Un an avant la publication de cet ouvrage on eût trouvé dans *La Cocarde*[62] des vues analogues à celles de M. Le Fur.

M. Maurice Barrès avait pris la direction de *La Cocarde* le 5 septembre 1894. C'est vers le même temps que M. Paul Bourget commençait dans *Le Figaro* la publication de ses impressions d'Amérique : ce livre d'outre-mer rendit au mouvement nationaliste et fédéraliste des services comparables à ceux qu'apporta *La Démocratie en Amérique* aux décentralisateurs de l'âge précédent. Toujours préoccupé de comparer aux sociétés florissantes qu'il nous décrivait l'état dégénéré de sa propre patrie, M. Bourget obligea le public français à s'examiner sur bien des points essentiels. Par sa thèse finale (il importe de « défaire méthodiquement l'œuvre de la Révolution »), M. Paul Bourget se plaçait, parmi les décentralisateurs, à l'extrême droite traditionniste[63].

[60] Paris, Marchal et Billard, 1896.

[61] Louis-Érasme Le Fur, 1870–1943, fut un éminent théoricien du droit international. Il s'agit là d'un ouvrage de jeunesse, en l'occurrence sa thèse. (N.D.É.)

[62] Voyez aussi, dans *La Quinzaine* des 1er septembre et 1er octobre 1896, par Charles Maurras, discussion du fédéralisme proudhonien et du fédéralisme issu du principe des nationalités.

[63] Voici la conclusion de l'article de Paul Bourget, telle que la reprend J. Cazajeux dans *La Réforme sociale* du 16 mars 1895 :

> Toutes les contrées construites de la sorte dans la logique de leurs origines ont cette même unité profonde, et par suite cette plasticité, quelle que soit d'ailleurs la nature de leur gouvernement. L'aristocratique Angleterre en est la preuve. C'est une leçon que nous pouvons recevoir de la démocratie américaine ; mais, pour la pratiquer, il nous faudrait travailler dans un sens opposé à celui où marche depuis cent ans le parti démocratique. Nous devrions chercher ce qui reste de la vieille France et nous y rattacher par toutes nos fibres, retrouver la province d'unité naturelle et héréditaire sous le département artificiel et morcelé, l'autonomie municipale sous la centralisation administrative, les universités locales et fécondes sous notre Université officielle et morte, reconstituer la famille terrienne par la liberté de tester, protéger le travail par le rétablissement des corporations, rendre à la vie religieuse sa vigueur et sa dignité par la suppression du budget des cultes et le droit de posséder librement assuré aux associations religieuses, en

Ces discussions philosophiques et politiques retentirent au Parlement. Un discours infiniment curieux et remarqué de M. Boudenoot [64], député du Pas-de-Calais, eut le don d'émouvoir le ministère. Une commission extra-parlementaire de décentralisation fut constituée dès le mois de février 1895 [65]. Il est vrai que beaucoup trop de fonctionnaires y furent appelés ; on eut peine à rêver que tant de bureaucrates pussent faire grand mal à la bureaucratie. De fait, les initiatives de la commission furent rares, modestes et médiocrement efficaces. Il serait toutefois injuste de les mépriser : le rapport de M. de Kerjégu [66] sur le rôle des chambres de commerce fut apprécié, pour la haute raison et le sens pratique qui s'y faisait jour, de tous les esprits informés. Quant au reste, la commission s'est vue accusée de timidité jusque dans les colonnes du *Temps*. Ce n'est pas à la commission extra-parlementaire, mais bien à l'initiative personnelle de M. Louis Barthou, ministre de l'Intérieur, qu'il faut rapporter l'excellent projet de réduire les conseils de préfecture au nombre de dix-huit.

---

un mot, sur ce point comme sur l'autre, défaire systématiquement l'œuvre meurtrière de la Révolution française. C'est le conseil qui, pour l'observateur impartial, se dégage de toutes les remarques faites sur les États-Unis. Si leur démocratie est si vivante et si forte, c'est parce que l'individu y est libre et puissant en face d'un État réduit à son minimum d'action. Si elle réunit toutes les volontés en une immense harmonie, c'est qu'elle est vraiment nationale. C'est pour avoir établi un régime où l'État centralise en lui toutes les forces vives du pays, et pour avoir violemment coupé toute attache historique entre notre passé et notre présent que notre Révolution a si profondément tari les sources de la vitalité française. La critique n'est pas neuve. Les trois plus lucides analystes de la France contemporaine, Balzac, Le Play et Taine, partis de doctrines si différentes et avec des méthodes plus différentes encore, sont arrivés à cette même conclusion. Il n'est pas sans intérêt de constater que c'est la conclusion aussi d'un voyage au pays le plus souvent cité par les partisans de cette Révolution.

(N.D.É.)

[64] Louis-Charles François Boudenoot, 1855–1922, était ingénieur des Mines et spécialiste des chemins de fer. (N.D.É.)

[65] Cette commission, instituée par un décret du 17 février 1895, était composée de soixante membres désignés par le président du Conseil Alexandre Ribot. Elle comprenait vingt-cinq parlementaires, des représentants des diverses administrations, des préfets et quelques rares personnalités qualifiées. Parmi celles-ci, Georges Picot, 1838–1909, auteur d'une vaste *Histoire des États-généraux*, rédigea le programme des travaux de la commission, paru au *Journal officiel* du 28 février. (N.D.É.)

[66] James de Kerjégu, 1846–1908, député et président du Conseil général du Finistère. Il fit bâtir en son domaine de Trévarez un fastueux château, dont les travaux étaient commencés au moment où la commission était réunie. (N.D.É.)

IV — Propagande de ces idées

Le 6 mars 1895, M. Barrès et ses amis abandonnèrent *La Cocarde*, et le lendemain même, dans un salon du Grand-Hôtel, se fonda la Ligue républicaine de décentralisation. Il ne faut pas établir entre les deux faits les connexions que l'on imaginerait volontiers. Si plusieurs rédacteurs de *La Cocarde* firent partie du comité de la ligue nouvelle, quelques-uns des plus importants, et M. Barrès lui-même, s'en abstinrent. L'élément modéré y dominait. M. de Marcère[67], ancien ministre et sénateur, eut la présidence. Un *Bulletin* fut distribué, des adhésions sollicitées et obtenues en province ; l'on envoya de divers côtés des conférenciers. Un peu plus tard, afin de n'éloigner personne, sur une observation de M. Paul Bourget élu vice-président, le titre même de la ligue fut modifié ; on remplaça « Ligue républicaine » par « Ligue nationale ». Il s'agit, en effet, ici d'une question purement patriotique, et les divisions de parti n'y ont rien à voir. D'une claire et éloquente causerie-conférence de M. Jules Roche[68] faite dans la première assemblée générale et des différentes circulaires envoyées dans les départements, j'extrais les vœux suivants : « Dégrèvements compensés par l'économie du personnel inutile ; décentralisation des services publics sur la base de la région ; extension des pouvoirs des assemblées locales ; référendum pour toutes les questions importantes ; liberté d'association ; développement et affranchissement de toutes les initiatives privées. » Quoique un peu vague, sauf sur le point que j'ai souligné, c'est là un programme assez bon.

Les diverses agitations parisiennes, jointes au contre-coup des campagnes menées dans le Midi par les félibres et leurs amis, avaient fait naître en province plus d'une publication décentralisatrice : *La France d'oc* à Montpellier, *La France fédérale* à Bordeaux, celle-ci dirigée par M. de Peraldi, celle-là par MM. Maffre de Baugé[69] et Paul Redonnel. À Paris, le 15 mars 1895,

[67] Émile Deshayes de Marcère, 1828–1918, magistrat et républicain. Il sera le dernier des « sénateurs inamovibles ». (N.D.É.)

[68] Jules Roche, 1841–1923, ministre du Commerce et de l'Industrie de 1890 à 1892. (N.D.É.)

[69] Achille Maffre de Baugé, 1855–1928, poète originaire de Marseillan, virulent pamphlétaire fédéraliste. (N.D.É.)

La Nouvelle Revue publia ce curieux article anonyme, qu'on sut bientôt être l'ouvrage de M. Léon Daudet, « Paris et la Province, le malentendu », dans lequel était résumé l'état présent de la question décentralisatrice. L'article s'achevait sur une annonce imprévue : *La Nouvelle Revue* devenait le moniteur régulier du provincialisme français. On savait que M^me^ Juliette Adam [70] n'avait jamais caché ses sympathies pour la Gironde, ni son aversion pour la constitution consulaire émanée du jacobinisme ; on ne s'attendait point à lui voir faire une part si généreuse aux fédéralistes. Désormais, chaque numéro de *La Nouvelle Revue* comprit une série de lettres envoyées de tous les points de France, datées non des départements mais des provinces, et pleines de détails curieux. Une causerie politique sur quelque trait général du problème décentralisateur marqua les phases essentielles de l'action, précisa quelles réformes seraient le plus à désirer. Cette « chronique de la décentralisation » a fortement insisté sur les points suivants :

- La décentralisation est réclamée par les intérêts de la France entière, autant et plus peut-être que par les besoins spéciaux de chaque province ; elle est exigée pour le bon fonctionnement du pouvoir central autant et plus que pour le libre exercice des pouvoirs locaux ; loin de léser les vrais intérêts de Paris, elle est seule capable de les dégager. La décentralisation doit être distinguée de la simplification administrative, qui, pour être une bonne chose, n'est pas moins autre chose. La décentralisation et le fédéralisme ne diffèrent peut-être pas essentiellement ; peut-être aussi que ces deux idées se distinguent en ce point : les décentralisateurs veulent exporter de Paris certaines institutions toutes faites et les implanter en province ; les fédéralistes voudraient qu'on mît les pouvoirs locaux en état de créer et d'alimenter sur les lieux mêmes où elles doivent grandir et prospérer ces institutions.
- Quelle que soit l'étiquette que l'on adopte, qu'on soit fédéraliste ou décentralisateur, il importe d'abolir le département ; le département est un cadre artificiel, ses seuls effets sont négatifs ; il comprime, il entrave la vie locale, il n'y répond à aucun intérêt réel ; il contredit l'histoire, la géographie, mêle les races, brouille les intérêts les plus divers. C'est un rouage à supprimer absolument. Il faut, en revanche, former de grandes régions économiques, avec les frontières qu'elles tiennent de la nature. C'est affaire aux savants, non aux politiciens, de dessiner des circonscriptions de cet ordre : qu'ils disent ce qui est, ce qui doit être en découlera.

[70] Juliette Adam, 1836–1936, personnalité féministe et républicaine, dont le salon rassemblait sous le second Empire bon nombre des futurs chefs de la troisième République. Elle fonde *La Nouvelle Revue* en 1879. Léon Daudet y fera ses premières armes. (N.D.É.)

– Au sein de la région, quelles subdivisions adopter ? Tout ce qui rappelle le département doit être écarté. De même, le canton, qui a les mêmes vices. Seule, ou à peu près seule, la commune est réelle, et peut jouir d'un personnalité. Encore faut-il distinguer entre les communes urbaines et les communes rurales. Ces réalités différentes doivent être traitées selon des systèmes distincts. Y a-t-il une autre subdivision acceptable de la région ? Peut-être. Il en est même deux. L'idéal serait de revenir aux « districts » de 1790, qui correspondent aux « pays » de l'ancien régime, même dans le sud aux *pagi* de la Gaule romaine. Ce serait peut-être un ouvrage assez difficile. Mieux vaudrait maintenir, moyennant quelques corrections dans le tracé de leurs frontières, les arrondissements tels que nous les avons. Les arrondissements ont en France une personnalité économique et physique, sinon administrative ; ce qui manque aux départements et aux cantons.

Tel est, fort resserré, l'esprit de quelques-unes des réformes préconisées dans la chronique de *La Nouvelle Revue*. Vers cette époque se dessinèrent les premières oppositions un peu vives. M. Joseph Reinach [71] vint reprocher aux fédéralistes de causer un dangereux « réveil du passé » ; à la vérité leur opposait-il, quelques lignes plus bas, « la tradition de la France ». À la bonne heure, se dit-on : réveil du passé au delà des opinions et des mesures de M. Reinach, pur traditionnisme en deçà ! M. Ferdinand Brunetière alla faire à Nantes une conférence pour distinguer entre la décentralisation, entendue comme désorganisatrice, et le réveil provincial. Les fédéralistes avaient déjà fait cette distinction. Du moins eurent-ils le plaisir d'apprendre de la bouche de M. Brunetière que l'Angleterre est une île et que notre frontière orientale est bien découverte. Mais, en même temps, les travaux du comte de Luçay [72] (*La Décentralisation* [73]), de M. Paul Laffitte [74] (*Le Parti modéré, Lettres d'un parlementaire*) aidèrent à chasser les objections frivoles de l'esprit public. Des écrivains considérables tels que M. Jules Lemaître, dans son étude à la *Revue bleue* sur Louis Veuillot, reconnurent la bienfaisance du gouvernement local ; quelques-uns prêchaient d'exemple depuis longtemps en s'appliquant aux menues affaires de leur patrie municipale. À propos de Paris lui-même, dans une conférence organisée par la Société historique d'Auteuil-

[71] Joseph Reinach, 1856–1921, ami de Gambatta, député des Basses-Alpes et figure emblématique du parti dreyfusard. (N.D.É.)

[72] Charles Hélion Marie Legendre, comte de Luçay, 1831–1905, historien et publiciste. (N.D.É.)

[73] Paris, librairie Guillaumin, 1895. Il s'agit plus d'une utile compilation historique et statistique que d'un ouvrage en faveur de la décentralisation ; d'ailleurs on y trouve de nombreuses erreurs. (*n.d.é.*)

[74] Publiciste, auteur en 1897 d'un essai *Le Paradoxe de l'égalité*. (N.D.É.)

Passy, M. Anatole France définit en termes touchants le sentiment de « piété historique et morale » dont se dégage ce patriotisme particulier.

Enfin, M. Maurice Barrès portait sur différents points de nos provinces les idées d'autonomie et de liberté. Dans sa conférence de Bordeaux, *Fédéralisme et assainissement*, il définissait ainsi sa conception politique :

> Famille d'individus, voilà les communes ; familles de communes, voilà la région ; famille de régions, voilà la nation ; une famille de nations, citoyens socialistes, voilà l'humanité fédérale où nous tendons en maintenant la patrie française et par l'impulsion de 1789.

À Marseille, quelques mois plus tard, il montrait que les communes affranchies, enfin maîtresses d'essayer les régimes économiques et politiques les plus divers, seraient de vrais laboratoires de sociologie ; on y pourrait juger des systèmes rivaux, non sur leurs énoncés théoriques, mais sur leurs résultats [75].

Enfin, en octobre de la même année, M. Maurice Barrès assemblait à Paris un congrès fédéraliste et internationaliste. Il est vrai que cette dernière réunion n'eut qu'un résultat partiel. Quelques révolutionnaires ne consentirent d'abord point à donner son vrai sens au mot d' « internationalisme », qui veut dire l'alliance entre les nations, nullement la destruction des nationalités historiques. Une seconde équivoque, assez plaisante celle-ci, était née entre proudhoniens sur le sens de « fédéralisme » : les uns, défenseurs de la fédération ibérique ou de la balkanique, ne songeaient qu'à unifier des États distincts, au lieu que d'autres, partisans d'une France fédérative, aspiraient à donner un régime distinct à chaque fraction naturelle de l'unité française… Le même mot était donc pris en sens inverses.

Le souvenir de cette équivoque aura servi peut-être à préciser quelques pensées. Le fédéralisme purement moral et abstrait, suspendu, ainsi que le voulait Novikov [76], aux mobiles caprices des esprits et des volontés, c'est-à-dire accroché à l'aile des coucous et à la fantaisie des nuages, comme la ville imaginaire d'Aristophane [77], ce fédéralisme plus métaphysique que politique paraît céder la place à une conception terrienne d'une part, et d'autre part, ethnique. Un petit journal du Sud-Est a choisi ces mots pour devise :

[75] Voyez, sur le même sujet, Léon Donnat, *La Politique expérimentale*.

[76] Sans doute Nicolas Ivanovitch Novikov, 1744–1818, écrivain et polémiste russe. Haut dignitaire de la franc-maçonnerie, ses sympathies pour la Révolution française amenèrent l'impératrice Catherine II à l'emprisonner sans jugement. Libéré lors de l'avènement du tsar Paul I^er^, il renonça à toute activité politique. (N.D.É.)

[77] Dans la pièce des *Oiseaux*, la ville de Néphélococcygie, bâtie dans le ciel pour narguer les Dieux. Prométhée vient y négocier la déchéance finale de Jupiter en offrant à Pisthétère, l'Athénien qui dirige le travail des oiseaux maçons, la main de Basileia qui symbolise la souveraineté divine. (N.D.É.)

« La patrie, c'est le sol. » Mais la patrie, c'est encore le sang. Communauté et différences de notre sol, communauté et différences de notre sang, c'est ce qui fonde cet esprit fédéral et ce sentiment national sans lesquels toute décentralisation serait incompréhensible.

Depuis deux ans les manifestations décentralisatrices ont accusé ces deux caractères, qui se résolvent en un troisième, l'esprit traditionnel. Les fondateurs de la Société d'ethnographie nationale, et notamment M. Gustave Boucher [78], ne l'ont pas méconnu. C'est de tradition littéraire et artistique qu'ils se sont occupés dans les belles fêtes données dans l'Ouest poitevin, sous la présidence de M. Gaston Paris [79] et de M. André Theuriet [80] ; et l'album qui renferme l'historique de ces réjouissances populaires et savantes s'appelle aussi *La Tradition en Poitou et Charentes*. La tradition résume les forces du sol et du sang. On la conserve même en quittant son pays, comme une éternelle tentation d'y faire retour : le nombre, la prospérité des sociétés provinciales à Paris, en Algérie et en Tunisie ne sont pas de faibles indices du reverdissement de la tradition nationale ; les voyages périodiques des provinciaux de Paris, tels que les Cigaliers, vers les régions de leur berceau peuvent aussi être comptés parmi ces témoignages. Même le mal que l'on en doit penser dans certains cas accuse l'importance de ces manifestations. Elles aussi expriment cet effort séculaire des intérêts, des textes législatifs et des spéculations intellectuelles dont on vient de voir le tableau : il n'y a peut-être rien de plus positif ni de plus organique dans l'histoire de notre temps.

[78] Ami d'Huysmans, Gustave Boucher répondra à l'*Enquête sur la Monarchie* et se ralliera au royalisme de Maurras. (N.D.É.)

[79] Bruno Paulin Gaston Paris, 1838–1903, académicien et célèbre historien médiéviste. (N.D.É.)

[80] Charles-Adhémar André Theuriet, 1833–1907, homme de lettres, académicien, connu comme écrivain du terroir. (N.D.É.)

V — *Les Déracinés*

> Sans aucun doute, la raison, le droit politique, les intérêts publics conspirent en faveurs de telles pensées. Mais qui fera que se consomme leur évolution ? Qui rendra la raison touchante, désirable le droit, sensible et vivant l'intérêt ? Qui passionnera ces questions ? Il faudrait un Jean-Jacques au nouveau *Contrat social* !

Ainsi parlait un jour, du temps qu'il faisait *La Cocarde*, M. Maurice Barrès. Il n'est pas téméraire de rapporter à cette réflexion le premier projet des *Déracinés*, où se montrent comme des personnes vivantes les raisons favorables à la décentralisation. Son livre est une fable où la morale et le récit s'enchaînent rigoureusement. Je m'arrêterai seulement au sens qu'elle recouvre, au succès qu'elle a obtenu. *Les Déracinés* ont valu à leur auteur l'attention d'un public nouveau, non point seulement ce public des lettrés et des politiques qui lui était acquis, mais la foule vaste et confuse, cultivée mais en général incurieuse, qu'on appelle le grand public et qui forme notre « aristocratie intellectuelle ». *Déracinés*, *Déracineurs*, *Déracinement*, la même image, plus ou moins modifiée, a passé dans la langue du journalisme et de la conversation. Il était d'usage courant avant même que le volume parût : dans *Le Temps*, à la rubrique des Faits divers, j'ai surpris au milieu de l'été dernier son premier emploi pour annoncer le suicide d'un malheureux provincial incapable de s'adapter au lois du milieu parisien. Les « sept devant Paris [81] », comme M. Henri Fouquier [82] appelle les jeunes Lorrains de M. Barrès, n'en mourront sans doute point tous (un seul périt, et par la guillotine, à la fin de ce premier tome du *Roman de l'énergie nationale*), mais tous seront atteints en quelque manière par un effet de la centralisation.

M. Paul Bourget a fortement résumé dans *Le Figaro* cette antithèse centraliste, contre laquelle M. Barrès a posé la thèse des *Déracinés* :

[81] Allusion au cycle thébain et à la tragédie d'Eschyle *Les Sept contre Thèbes*. (N.D.É.)

[82] Henry Fouquier, 1838–1901, chroniqueur au *Figaro*, au *Temps*, au *Gaulois*... Il épousa une veuve, Léocadie Zelewska, qui se trouvait être la mère de Georges Feydeau, dont il devint de ce fait le beau-père. (N.D.É.)

> … Ils sont intelligents, sensibles, ambitieux, et ils ont quitté leur terre natale parce que Paris est le seul champ ouvert à toutes les initiatives et que partout ailleurs *le Français n'est qu'un administré* : administré de la politique, car la toute-puissante machine gouvernementale, montée par les Jacobins et Napoléon, a son centre unique ici ; administré de l'idée, car c'est ici encore le point d'intensité pour tout l'art, toute la science, toute la littérature du pays ; administré du sentiment, dirai-je presque, car les pièces de théâtre, les romans, les recueils de vers, toutes les œuvres d'imagination qui propagent par la mode les plus récentes façons de jouir et de souffrir, s'élaborent encore ici. Hors de Paris, les jeunes Lorrains ne seraient même plus des *provinciaux*, car il n'y a plus de provinces depuis cent ans, mais des *départementaux*. « Paris ! », dit leur historien, « le rendez-vous des hommes, le rond-point de l'humanité ! C'est la patrie de leurs vœux, le lieu marqué, pour qu'ils accomplissent leurs destinées… » Et il ajoute : « Leur éducation leur a supprimé la conscience nationale, c'est-à-dire le sentiment qu'il y a un passé de leur canton natal et le goût de se rattacher à ce passé le plus proche… »

Ils ont été pliés de bonne heure, soit par les circonstances, soit même par leurs maîtres, à cette conception. Au lycée, un « déraciné supérieur », leur professeur de philosophie, qui ressemble un peu à Burdeau [83], ne leur a enseigné qu'une patrie abstraite, une morale abstraite, un patriotisme abstrait, et tout cela donc sans rapports avec le milieu naturel et premier de ces jeunes gens, la Lorraine. M. Paul Bouteiller est kantiste. Il professe à la fois le vide de toutes les croyances et le devoir de croire au devoir. Le signe du devoir, c'est d'être universel et de pouvoir servir de type à la conduite de tout homme, quel qu'il soit et en quelques conditions qu'il se trouve. Voilà des leçons d'une apparence bien héroïque. Elles enseignent le mépris

[83] Il s'agit d'Auguste Burdeau, 1851–1894, orphelin surdoué parti de rien pour devenir professeur de philosophie, puis ministre des Finances, enfin président de la Chambre. Mort prématurément, en pleine ascension, Burdeau avait tout pour faire un héros posthume, et il était devenu, bien que plutôt classé à droite, l'icône du parti anticlérical. Disciple de Kant, Burdeau défendait en effet l'idée d'une morale citoyenne ne devant rien à la religion. Il se trouve que le jeune Burdeau avait eu dans sa classe de philosophie, à Nancy, un certain Maurice Barrès… Celui-ci, d'abord très élogieux envers son ancien professeur, en fit progressivement dans son œuvre son ennemi juré. « Nous l'eussions préféré Canut », écrit-il dans *La Cocarde* en décembre 1894 (Burdeau était Lyonnais, et avait commencé sa vie comme apprenti). On s'accorde aujourd'hui à considérer que le Paul Bouteiller des *Déracinés* est directement inspiré de Burdeau. L'idée en a-t-elle été émise pour la première fois par Maurras, ou bien était-elle déjà dans l'air ? (N.D.É.)

des préjugés héréditaires, des coutumes locales. Elles affranchissent, dit-on. Attendez. Par l'exemple de Bouteiller, l'auteur nous fera voir que ce ne sont point les systèmes qui sont héroïques, mais les âmes. Une morale généreuse, réduite à son propre pouvoir, permet seulement aux rhéteurs de manquer aux délicatesses de l'honnêteté, puis à ses lois essentielles, sans en sentir trop de remords ni discontinuer des grimaces sublimes. C'est une bonne préparation à l'hypocrisie.

Les élèves de Bouteiller sont d'un temps de libre examen et Lorrains, c'est-à-dire doublement examinateurs, critiques et méfiants. M. Pelletan [84] s'est plaint quelque part que ces jeunes gens ne crussent à rien : M. Barrès nous a montré comment Bouteiller les émancipa de toute idée ferme. Ils ne firent qu'achever son œuvre en s'émancipant du devoir. La morale de Kant ne porte pas avec elle une telle évidence qu'il ne soit pas possible de la connaître sans l'admettre. Les sept étudièrent, dans la mesure de leur force, ce stoïcisme universitaire, et s'en défirent aussitôt. Leur province, leur race eussent fourni des point d'appui. Mais ils étaient déracinés et rêvaient de l'universel. Paris, où ils ne vécurent point isolés les uns des autres, leur donne pourtant quelque angoisse, une angoisse commune et qui les unit.

Le plus philosophe des sept, Rœmerspacher, par suite de circonstances particulières, reçoit la visite de M. Taine, qui l'emmène à la promenade. On connaît le pèlerinage du maître et du disciple à ce platane qui se trouve « à la hauteur du huitième barreau de la grille, compté depuis l'Esplanade des Invalides ». M. Bourget, qui fut le vrai Rœmerspacher, en ce sens que ce fut à lui que M. Taine montra son arbre, a conté dans *Le Figaro* l'anecdote historique. Je la cite, tout le monde ayant vu le récit légendaire de M. Maurice Barrès :

> Dans les toutes dernières années de sa vie, le célèbre écrivain, qui savait ses jours comptés, avait l'habitude de diriger ses promenades du côté du petit square des Invalides, pour s'y arrêter, durant de longues minutes, en contemplation devant un arbre alors adolescent, aujourd'hui très grand et très haut, dont la rare vigueur l'enchantait. C'était l'époque où il composait son admirable *Histoire des origines de la France contemporaine*. Les conclusions auxquelles ce travail l'amenait sur l'avenir du pays épouvantaient en lui un patriotisme d'autant plus profond qu'il en parlait moins. Il disait souvent, avec un hochement de tête que je vois encore : « Je mesure les cavernes d'un poitrinaire », et quand il avait trop continûment, trop amèrement étudié l'erreur

[84] Il s'agit cette fois de Camille Pelletan, 1846–1915, député des Bouches-du-Rhône, radical socialiste aux convictions anticléricales très prononcées. (N.D.É.)

> française, c'était pour sa pensée trop tendue un repos que le spectacle du jeune et bel arbre. « Allons voir cet être bien portant… », me disait-il, quand il me rencontrait ces jours-là, et il m'entraînait vers ce minuscule jardin où je suis retourné en pèlerinage combien de fois !…

Cette promenade ouvre en l'esprit de Rœmerspacher une lumière sur la philosophie naturelle. Comme il y a dans l'âme humaine une portion toute mécanique, condition et support des autres parties, et faute de quoi rien ne se tiendrait, portion à laquelle s'appliquent toutes les lois du monde minéral, il est aussi en nous une province végétative qui supporte et donc conditionne la sensitive et la rationnelle. Il faut se mettre en règle avec ces lois de l'âme végétative si l'on veut être un bon animal, comme il faut, si l'on veut être un bon animal ratiocinateur, ou humain, bien sentir, c'est-à-dire sentir en animal sain et complet. La conversation de Taine révèle à Rœmerspacher cette présence de l'univers dans le petit monde de nos personnes. Grand sujet d'orgueil en même temps que de soumission ! Pendant que Rœmerspacher réfléchit à la subordination des individus les meilleurs à des conditions assez humbles, son ami Sturel, qu'il a pris pour confident, s'exalte à la manière des poètes et rêve d'action infinie. C'est lui qui mène les six autres au tombeau des Invalides aspirer la vertu des cendres de Napoléon.

Dans l'esprit de l'auteur, si je l'interprète avec exactitude, la méthode de François Sturel n'est point tout à fait bonne ici. Certes le culte des héros n'a rien que de recommandable. Il faut qu'il y ait des « professeurs d'énergie ». Mais ils ne créent pas l'énergie, ils l'appellent, ils la font se lever en nous-mêmes. Rien de plus. Il nous faut déjà posséder cette force à l'état latent. Quand un homme tient à son sol et à son milieu naturel, ses ressources personnelles n'ont point de bornes ; ce qu'il dépense, il le reconquiert et le renouvelle par un emprunt continuel à l'inépuisable nature, avec laquelle il communique incessamment. Chez Sturel et chez ses amis, ce renouvellement qui est propre à la fonction végétative n'existe presque plus, les canaux qui unissent leurs sept plantes humaines au terreau nourricier sont coupés ou liés ; étrangers dans Paris, ces jeunes gens sont livrés aux ressources dont ils ont fait provision une fois pour toutes.

Le cas de Sturel est plus particulier, plus significatif encore. Il n'est pas seulement déraciné du verger natal ; la très symbolique influence de M^{me} Astiné Aravian, Orientale étrange qu'il a rencontrée à la table de sa pension, tout à la fois Persane, Arménienne, Slave et Hellène, a transplanté Sturel dans le chimérique jardin du cosmopolitisme. Il n'est pas seulement éloigné de son pays ; il en est devenu en quelque sorte l'adversaire. Un ferment d'inquiétude entre dans sa pensée. Par certaines inclinations de son esprit,

il risquerait de mériter un jour ce compliment que Bouteiller fera bientôt à Suret-Lefort, autre jeune déraciné de leurs amis, d'avoir su s'affranchir « de toute intonation lorraine, et, plus généralement, de toute particularité lorraine ». Dans cet oubli de la Lorraine, il s'est fait le concitoyen de toutes les pourritures asiatiques. Mauvais moyen de développer ses forces secrètes. Curieux, intelligent, Sturel, aux Invalides, devant la cuve de porphyre où dort son héros préféré, se rappelle non sans une grave mélancolie, qu'avant de dominer en France et en Europe, et même pour y dominer, Napoléon dut conserver sa qualité de Corse et son caractère de membre de la maison des Bonaparte.

Un individu ne se développe pas tout seul. Il lui faut mille circonstances propices : une famille, un pays bien déterminés, une atmosphère intellectuelle et morale, ce qui manque enfin à la France « dissociée » et « décérébrée ». Ce n'est pas par la faute de la société, comme disent les théoriciens romantiques et humanitaires du paupérisme, mais faute, au contraire, d'une société, que les Racadot et les Mouchefrin terminent dans le crime la pauvre agitation de leur vie parisienne.

> Ceux qui avaient dirigé cette émigration avaient-ils senti qu'ils avaient charge d'âmes ? Avaient-ils vu la périlleuse gravité de leur acte ? À ces déracinés ils ne surent pas offrir un bon terrain de « replantement ». Ne sachant pas s'ils voulaient faire des citoyens de l'humanité ou des Français de France, ils les tirèrent de leurs maisons séculaires bien conditionnées et ne s'en occupèrent pas davantage, ayant ainsi travaillé pour faire *de jeunes bêtes sans tanière*. De leur ordre naturel, peut-être humble, mais enfin social, ils sont passés à l'anarchie, à un désordre mortel.

Dans ces lignes, et par l'ensemble même de sa thèse, M. Maurice Barrès donne satisfaction à des inquiétudes que j'avais moi-même exprimées à propos de l'esprit qui semblait animer son Ennemi des lois [85] ; par ce livre, M. Barrès s'était fait classer au nombre des anarchistes. C'était une classification inexacte. Sans se contredire, mais en se corrigeant, le théoricien du *Culte du moi* écrit aujourd'hui :

> *En principe, la personnalité doit être considérée comme un pur accident.*

En d'autres termes, il y a très peu de personnes ; l'âme humaine se réalise dans le genre humain à des intervalles très longs. S'il est bon ou mauvais qu'il en soit ainsi, ce n'est pas le lieu de le discuter. Mais s'il en est ainsi, il n'est pas mauvais que les foules adoptent une loi commune, un ordre supérieur aux

[85] Voir « Maurice Barrès », par Charles Maurras, *Revue encyclopédique*, 1894, page 105.

passions individuelles ; sans cette condition, leur effort ne peut être heureux et il se soldera par trop de déficits.

M. Barrès fait dire à Rœmerspacher, d'accord sur ce point précis avec François Sturel, que Racadot a souffert et s'est « dégradé par *le milieu individualiste et libéral* où il a été jeté encore tout confiant dans les déclarations sociales du lycée ». Voilà qui est nommer les choses par leur nom. Jadis individualiste et césarien, du moins pour l'apparence, M. Maurice Barrès nous ouvre son fond véritable. Il est, selon la définition de M. Paul Bourget, « à l'antipode des idées de la Révolution, sans être un réactionnaire » : en ceci l'élève direct de Taine et aussi de Renan [86] qu'on oublie trop, comme l'est au reste lui-même M. Paul Bourget.

[86] *Réforme intellectuelle et morale de la France*, préface des *Questions contemporaines*, *Discours académiques*, etc.

VI — Caractère et valeur de quelques objections

On pourrait calculer en mathématicien, par la simple analyse, à quelles catégories de personnes doivent déplaire les thèses provincialistes et nationalistes exposées dans *Les Déracinés* ou ailleurs. Il suffit de se demander à qui profitent l'émiettement de la nation en individus et la toute-puissance de l'État centralisateur.

Dans une nation désorganisée comme la nôtre, toute minorité que des circonstances ou des habitudes particulières tiennent unie y devient facilement prépondérante ; car elle rencontre pour adversaires non des unités politiques comme elle-même, mais des personnes isolées qu'elle vainc une à une. Les antisémites expliquent ainsi l'influence de la société israélite parmi nous. Il est remarquable que tant d'israélites se prononcent avec force contre l'esprit des *Déracinés*.

Dans la même nation désorganisée, l'État seul a un privilège analogue aux corporations du passé. Si notre institution politique était stable, le privilège des fonctionnaires de l'État serait exorbitant ; il ne l'est point, par suite des menaces qui pèsent sur eux, de la nécessité de l'avancement qui les fait dociles non seulement envers leurs chefs, mais encore envers quiconque les peut servir ou desservir, c'est-à-dire envers la nation presque tout entière. Si l'on excepte les officiers, qui ne vivent point de la vie commune, il est aisé de voir que tous les fonctionnaires, même les juges et les prêtres, ont été réduits à ce degré d'agents administratifs, c'est-à-dire de serviteurs universels. Ils souffrent donc comme les autres du commun droit individualiste. Un seul groupe de fonctionnaires doit être excepté de la règle, car il a été systématiquement affranchi et forme dans l'État un État solide et puissant, de plus en plus soustrait à tous les arbitraires, ayant ses tribunaux, sa discipline et son autonomie : c'est le corps enseignant. Les membres de ce corps, étroitement liés, tirent de là leur influence sur tous les Français désunis. Influence sans contrepoids, puisqu'il n'y a point d'autre corporation légale. Dans un pays où tout le monde est « déraciné », il leur pousse, à eux, des racines, et vivaces

déjà. Je trouve significatif que ces messieurs (excepté assurément deux ou trois esprits libres[87]) aient reçu *Les Déracinés* en ennemis, et n'aient point même concédé l'intérêt de la thèse ou la beauté de l'œuvre.

Dans la même nation désorganisée, quels individus sont heureux ? Ni la masse, ni l'élite. La première souffre de faiblesse croissante. La seconde éprouve, au contre-coup de cette souffrance, le sentiment de la diminution de la patrie. Mais il se forme entre ces deux classes, surtout dans les grandes villes, une classe intermédiaire, flottante, qui retrouve, à la faveur de la rupture de tous les cadres, la liberté et les mœurs de la forêt primitive. « Jeunes bêtes sauvages », l'appelle M. Barrès. Elle comprend un assez grand nombre de vieilles bêtes. Natures originales et vulgaires tout à la fois, aucun nom ne leur convient mieux que celui de « médiocres personnels ». Telle était à la fin du moyen-âge l'espèce des clercs vagabonds, dénoncés comme un grave danger. Tels les abbés du XVIII^e^ siècle, qui firent la Révolution. Les voilà devenus employés de ministère ! Ils se sont découvert une âme, qu'ils cultivent assidûment, sans beaucoup de profit ni pour eux ni pour le public. La vie de Paris est propice à cette culture. On n'y est guère incommodé, ni limité, ni affaibli que par soi-même. L'administration ne s'y montre point tracassière. Avec quelques ressources matérielles, l'isolement n'y est point tragique. À vingt ans on peut s'y laisser dépérir agréablement. C'est dans ce groupe d'âmes anarchiques et anarchistes que se sont révélés beaucoup de nos esthètes. Le déracinement a été l'une des conditions de leur être. Leur hostilité aux *Déracinés* est aussi remarquable que celle des juifs et des universitaires.

Consultez, dans *La Revue blanche*, M. Léon Blum : il appartient à deux, peut-être à trois des classes d'esprits que je viens de noter.

> Surtout, à M. Barrès qui fut le théoricien du moi et qui est resté un individualiste, je demande ce que deviennent dans sa théorie le moi et l'individu. La famille, la commune, rien ne fausse et ne diminue l'énergie comme de tels groupements. Ce sont les collectivités les plus dangereuses, parce que nous les aimons et parce qu'elles nous retiennent. Contre le développement libre de l'individu, ce n'est pas la contrainte ou la misère que je redoute le plus, mais les liens de l'affection partagée et du bonheur médiocre. Nous ne refoulons pas un désir devant la contrainte, nous le restreignons ou nous l'annulons en nous-mêmes par crainte de la douleur qu'il peut développer autour de nous.

[87] Citerai-je M. Georges Pélissier, M. Fonsegrive, M. Le Goffic ?

M. Barrès avait dit : « Une vie de famille énergique, un milieu communal puissant sont indispensables, même pour former des individus supérieurs. » Mais, répond M. Blum, les âmes ordinaires perdent leurs différences caractéristiques sous l'influence de ces milieux absorbants… M. Barrès n'a qu'à répondre à l'objection : Évidemment, et c'est tant mieux pour tout le monde, y compris pour l'intéressé.

Consultez M. Doumic[88] dans la *Revue des Deux Mondes*. Il admet la thèse des *Déracinés*, mais sous la réserve suivante :

> Le propre de l'éducation est d'arracher l'homme à son milieu formateur. Il faut qu'elle le déracine. C'est le sens étymologique du mot « élever »…

En quoi ce professeur se moque de nous. M. Barrès n'aurait qu'à lui demander à quel moment un peuplier, si haut qu'il s'élève, peut être contraint au déracinement. Pour rêver à la monarchie universelle et pour s'élever jusqu'à la sphère métaphysique de la cité de Dieu, Dante n'en est pas moins l'exact citoyen de Florence ; Sophocle l'Athénien et Sophocle l'universel ne sont pas deux figures contraires qui s'excluent, mais bien le même personnage. Et ainsi de Goethe à Weimar, dans la mesure où il atteignit au génie classique.

Napoléon lui-même eut besoin de fortes racines pour nous déraciner. Comme Taine l'a bien montré, il nous coupa de nos traditions ; mais ce puissant travail d'arrachement n'eût jamais abouti si sa propre personne, ses propres énergies n'eussent plongé au fond d'un passé très vivace, pays, famille, clan. C'est ce que M. Barrès a bien indiqué à son tour.

> — Dans leur île, à la fin du dernier siècle, les Bonaparte, mes amis, c'était une famille de petite noblesse, sans moyens d'action, mais tenace et ardente à se maintenir et à augmenter… Pour Napoléon, quand il eut neuf ans, ils obtinrent une bourse à l'école de Brienne, et toute la famille, une foule d'amis solidaires l'accompagnèrent sur le môle avec orgueil, parce qu'il allait devenir un officier. Il connaissait le sentiment de l'honneur.
>
> — Ah ! se disaient les jeunes Lorrains écoutant Sturel, quand on nous a conduits au lycée, notre père, notre mère étaient seuls, par une triste soirée, et nous ne nous sentions délégués d'aucun clan, mais soumis à des nécessités lointaines, mal définies et qui nous échappaient.

[88] René Doumic, 1860–1937, normalien et critique littéraire. Il sera au faîte de la célébrité littéraire au vingtième siècle, mais en 1896 il est encore relativement inconnu. (N.D.É.)

Quelqu'un disait que ce Napoléon de M. Barrès, si différent du « petit Caporal », du soldat de fortune, du César égalitaire et plébéien conçu par les libéraux du premier tiers du siècle, est d'allure légitimiste. M. René Doumic, royaliste, je crois, mais professeur, n'y a pas pris garde.

Consultons, en troisième lieu, le plus intéressant, le plus vif, le plus raisonnable de nos critiques universitaires, M. Émile Faguet. Lui, ne s'est pas mépris sur le sens de la thèse des *Déracinés*. Il en adopte même certaines conclusions. Paris dessèche et appauvrit la sève française. « Il faut ressusciter la vie provinciale ». Il faut guérir la « dissociation » de la France. M. Faguet indique qu'il est grand partisan d'une renaissance de l'esprit d'association. « L'État, dit-il avec une netteté admirable, l'État n'encadre pas d'assez près l'individu pour le soutenir et pour mettre en jeu toute sa force ». Mais l'association qu'il souhaite, c'est l'association morale, professionnelle ; c'est, dit-il en s'excusant de cette formule, « la fédération des volontés ».

Quant à l'association locale, ou « décentralisation », il fait de nombreuses réserves. Il distingue trois ordres de décentralisations : politique, administrative, intellectuelle. Il ne veut pas la première. « L'Europe est un champ de bataille. Chaque nation est un camp. » — « La centralisation politique, militaire, financière est une nécessité absolue. » Nous avons créé l'unité, la centralisation en Allemagne et en Italie. Ne soyons pas si sots que de nous relâcher devant deux voisins puissants d'une discipline qui fait encore notre valeur. En quoi M. Faguet a raison partiellement. Il a raison de vouloir que nos forces militaires et les finances nationales demeurent au pouvoir central. Mais aucun fédéraliste, si extrême qu'il soit, ne songe à décentraliser les administrations de la Guerre, de la Marine ou des Affaires étrangères. Tous les fédéralistes laissent ces actions nationales aux organes de la nation. Ils reconnaissent de plus à l'État central un pouvoir de contrôle sur tout le reste. Ce qu'ils lui refusent, c'est l'action directe et personnelle dans la gestion des intérêts qui ne sont pas communs à tout le corps de la nation, mais bien particuliers aux municipalités, aux régions.

M. Émile Faguet pourrait consentir à admettre une certaine décentralisation, de ce genre qu'il tient à qualifier, je ne sais pourquoi, d'administrative, moyennant deux conditions. La première n'a pas été expliquée dans l'article sur *Les Déracinés*, mais à un tout autre propos. D'après M. Faguet, peu de services peuvent être décentralisés sans danger. Et sur ce point, il nous renvoie aux discours de M. Thiers lors du projet Raudot, vers 1871, où cet homme d'État sut faire entendre que les détails les plus insignifiants de la centralisation administrative (et jusqu'à la nécessité de faire approuver par les ministres et les préfets la pose de fontaines-bornes dans les moindres villages, oui, parfaitement, jusque-là !) touchent aux plus vifs intérêts de la défense nationale. J'ai eu la curiosité de relire moi-même ces éclatantes, trop

éclatantes démonstrations d'un orateur sans doute habile, mais de mauvaise foi. Ces discours m'ont donné une longue hallucination. Ils m'ont fait douter de la réalité de la guerre de 1870 et de la victoire allemande. Car enfin, si les avantages de la centralisation la plus tatillonne sont nombreux, éclatants et décisifs jusqu'à ce degré, comment notre empire centralisé a-t-il été battu par une simple confédération d'États souverains dont le lien douanier et le lien militaire faisaient seuls l'unité ? Si M. Thiers et M. Faguet ont raison, si la liaison qu'ils admettent est si rigoureuse entre l'ordre militaire et l'ordre civil, *il faut* absolument que nous ayons été vainqueurs. Pour ma part, je n'en doutais guère, après avoir lu l'un et l'autre [89].

Voici l'autre condition de M. Faguet : « Beaucoup de choses se font à Paris qui pourraient se faire en province mieux et plus vite. Une certaine mesure d'autonomie rendue à cet égard, *je ne dirai jamais à la commune*, mais au canton, à l'arrondissement, au département, à la région est dans les choses souhaitables. » *Jamais à la commune !* Retenez, je vous prie, ce mot significatif, et admirez-le. Ni le département, ni le canton n'ont en France de personnalité physique et historique bien marquée. L'arrondissement et la région (ou province) existent, mais le premier est souvent mal dessiné, et nos lois l'organisent tout de travers ; la seconde n'a point d'existence légale, et il sera fort délicat d'en marquer les confins, du reste forts réels. Un seul groupe est à la fois naturel, historique et légal ; c'est la commune : c'est la commune que M. Faguet repousse, ou qu'il condamne à une tutelle indéfinie.

Rien n'est plus caractéristique. Notez que je vois bien les raisons qu'alléguerait M. Faguet ; mais j'aperçois aussi des causes qui le meuvent peut-être à son insu. Sans doute les communes, étant des personnes complètes, de vraies unités politiques, sont capables d'autant de mal que de bien ; et leur rendre immédiatement et d'un seul coup de pleins pouvoirs sur elles-mêmes serait une grande folie. N'empêche que c'est elles, nos premières réalités politiques ou, si l'on préfère, sociales, que l'on doive développer *si l'on croit à la bienfaisance de l'action locale*. Mais justement, il ne semble pas que M. Faguet admette cette bienfaisance. Ne sont-ce pas ses qualités de professeur et d'universitaire qui l'en éloignent ? Peut-être encore qu'il se défie des diversités de la France. Peut-être qu'une autonomie administrative conférée aux municipalités étant, celle-là, une autonomie réelle, lui paraît un dangereux acheminement à toutes sortes de divisions nationales. C'est, à mon goût, manquer de confiance en nos siècles d'histoire commune ; c'est, de plus, négliger la considération des intérêts économiques, plus pressants, plus puissants que tout. Imaginez la rive gauche du Rhône séparée du reste de la France par une ligne douanière ! Que deviendrait le littoral ? Où les

[89] Le plus fort État de l'Allemagne, la Prusse, était le mieux décentralisé.

paysans de la côte pourraient-ils exporter leur huile ? Où les jardiniers du bord du fleuve expédieraient-ils leurs primeurs ? Les craintifs ont beau dire ; notre pays est très bien fait et, très divers, il est plus « un » qu'on ne le pense.

Mais, puisqu'il sent de telles sollicitudes patriotiques, M. Émile Faguet serait sage de remarquer à quel point cet esprit local qu'il dédaigne est nécessaire à la prospérité de toute la nation. Faute de cet esprit, la nation languit elle-même. M. Barrès en a donné de grands exemples dans les différents passages de son livre qui signale des infiltrations germaniques dans l'Est. De ce côté « la résistance faiblit, nous dit-il, la race germaine se substitue à l'autochtone dans tout l'est de la France ». « À toutes les époques la France fut une route, un chemin pour le Nord émigrant vers le Sud ; elle ramassait ces étrangers pour s'en fortifier. Aujourd'hui ces vagabonds nous transforment à leur ressemblance. » De fortes communes lorraines seraient d'excellents instruments de gallicisation. Mais M. Faguet n'en veut pas.

Tout ce qu'il nous concède, c'est la décentralisation intellectuelle. Là, aucune réserve. « La vie intellectuelle provinciale doit être ranimée par tous les moyens possibles. » Hé ! quels moyens ? Il n'y en a que d'une sorte : obliger tous les citoyens à s'occuper des finances et du reste de la politique locales, cesser de les en décharger sur un fonctionnaire. De ces humbles travaux ils passeront, s'ils en sont capables ou quand ils en auront senti le désir, à des soins intellectuels. Procéder autrement, c'est fonder en province des succursales de Paris ; c'est poser des miroirs, non point allumer des foyers. Votre décentralisation intellectuelle, même universitaire, n'est qu'un mot si elle n'émane de la vie morale et politique du milieu où vous la produisez. Objecterait-on le mouvement Provençal, né justement en pleine centralisation ? Mais on oublierait en ce cas que, jusqu'à la Révolution, la Provence avait été un pays d'État fort autonome : Mistral et Roumanille sont nés moins de cinquante ans après la disparition de l'autonomie provençale et leurs propres pères avaient pratiqué et goûté ce régime. Leur réaction est donc sortie d'un souvenir vivace et des vestiges encore frais de libertés connues de la génération précédente. Ils avaient dans le sang leur passion particulariste.

La décentralisation intellectuelle, on ne saurait trop le dire, n'est pas un commencement, mais un aboutissant ; c'est une fin, non une cause, une fleur, non une racine. Elle naît, on ne la décrète pas dans un bureau de ministère. Mais on peut, à la vérité, en obtenir quelques semblants. On peut appeler phénomènes de « décentralisation intellectuelle » de simples faits d'association morale et professionnelle établis en province, mais nullement provinciaux. Je les crois bons et excellents, par exemple sous la forme universitaire qui a déjà donné des résultats de premier ordre. Toutefois, je n'ai pas dans les faits de ce genre la confiance sans réserve de M. Émile Faguet, et je voudrais lui faire partager mes naissantes appréhensions. Il est patriote.

Il craint que la commune n'attente à la patrie. Il craint que la décentralisation politique ne sème l'indiscipline dans notre État français, lequel doit être, à l'exemple des États voisins, une espèce de camp. Eh bien ! qu'il sente quelque crainte ; car toute seule, sans le correctif de l'association locale, sa chère association professionnelle et morale perce, découvre, démantèle notre frontière.

Toute notre frontière. Comment ce critique si réfléchi n'a-t-il pas observé que, de sa nature, le lien moral et professionnel est cosmopolite ? La communauté religieuse est cosmopolite ; voyez le catholicisme, si souvent accusé de ruiner le patriotisme ; voyez les protestants français et anglais dans nos colonies. La communauté financière est cosmopolite ; je n'ai pas besoin de dire comment. La communauté scientifique est cosmopolite, malgré la diversité des langues, dont elle cherche d'ailleurs à venir à bout. La communauté strictement professionnelle est cosmopolite : faut-il montrer du doigt l'Internationale ouvrière ! ouvrière ! L'ingéniosité du fédéralisme, chez M. de la Tour du Pin ou chez M. Barrès, consiste à unir les deux ordres de groupements, le territorial et le moral, dans une forte et complexe organisation communale, provinciale, nationale. Mais je doute que M. Faguet, lettré et professeur, l'ait conçu bien distinctement. Il se dirait tout à la fois patriote et cosmopolite, citoyen de la France jusqu'à la ruiner par la centralisation, et partisan d'une Cité européenne jusqu'à supprimer les frontières pour le jeu le plus libre de l'esprit d'association, que je n'en serais point surpris. Or ces deux conceptions se trouvent être absolument contradictoires ; il faut rejeter l'une ou l'autre. Quelle que soit la sacrifiée, les objections du plus distingué des adversaires de la décentralisation sont frappés de caducité. S'il garde la patrie française, nous avons fait voir à quel point l'association morale était dangereuse pour elle. S'il la rejette, il devient superflu de trembler pour son unité.

Les objections de MM. Blum, Faguet et Doumic intéressent les belles-lettres ou la politique. Elles sont donc moins fortes que cette objection sociale ou, pour mieux dire, économique, que l'on tire des conditions de la vie moderne ; je laisserai M. Joseph Caraguel en établir la formule. Il l'a fait, il y a deux ans, dans une chronique du *Journal*, insérée dans son livre *La Raison passionnée* [90], non à propos des *Déracinés*, mais bien d'une manifestation de félibres :

> ... La civilisation n'interrompra pas son ascension vers l'unité et l'harmonie pour complaire à quelques impuissants vaniteux qui redoutent de perdre leur peu d'esprit au vertige des sommets. Régionale ou communale, littéraire ou politique, aucune forme d'invertébration n'est viable, aucune tentative autonomiste n'est

[90] Paris, Stock, 1897.

> à craindre. L'unité, déjà faite dans les volontés, s'affermit aux conditions modernes de l'existence sociale. Après les provinces qu'avait dissoutes la Révolution française, c'est la province qui disparaît depuis les chemins de fer et le télégraphe. Nulle vie strictement locale n'est, en effet, possible lorsque nulle vie n'est forcément localisée ; si bien que la vitalité de l'humanité toute entière retentit aujourd'hui dans les moindres villages.

Je ne puis me défendre de goûter ce ton de l'éloquence philosophique. Elle est inspirée d'un sentiment tout à fait concret, la haine des félibres, haine toujours forte et tenace lorsqu'elle s'établit dans un cœur méridional. Pour ma part, j'aime les félibres, et mes lecteurs sont prévenus. Ce sentiment peut m'entraîner dans une erreur ; mais du moins je les mets en garde. Ce point réglé, analysons trait pour trait les idées de M. Caraguel.

Il y a là beaucoup de vues sur lesquelles je manque de renseignements précis, et que j'appellerais de très bon cœur mystiques, métaphysiques, ontologiques, bien qu'elles nous soient données pour très positives. Tout d'abord, M. Caraguel est-il sûr, positivement, que la civilisation fasse une « ascension continue vers l'unité et l'harmonie » ? Cela se peut, mais le contraire se peut tout aussi bien. Le mouvement civilisateur peut tendre, en somme, à des différences aussi probablement qu'à des ressemblances. Pour moi, j'hésite là-dessus et non seulement sur le point de fait, mais sur le point de droit : faut-il souhaiter que l'univers s'unifie ? je n'en sais rien au juste, pas plus que je ne sais s'il aspire à cette unité.

Admettons pourtant, ou feignons d'admettre à titre de conjecture et l'injection précitée de M. Caraguel (le monde s'unifie) et le principe (indémontré) que cette unification sera bonne. Résulte-t-il de là que cette unité ou cette harmonie doivent détruire toutes les variétés naturelles ? Une unité peut être simple ou synthétique. Ce ne peut être l'unité simple qui ait des chances d'être réalisée ici, mais une unité synthétique, un accord d'éléments divers. Si, comme on semble vouloir le dire, cet accord constitue un progrès véritable, il faut que les diversités soient conservées dans leur richesse primitive, sans quoi ce qui serait gagné en ordre et en discipline serait reperdu d'autre part, du chef des caractères ordonnés. L'harmonie désirée du monde ne peut donc consister qu'en un ordre meilleur des variétés existantes, nullement en leur suppression. Mais, si ces variétés-là et ces différences subsistent, en quoi une harmonie paisible et spontanée du tout peut-elle nuire à l'autonomie des parties ? Elle la suppose, au contraire. Que ces parties puissent un jour profiter de l'ensemble des ressources du tout, cela est admissible ; mais qu'en même temps elles puissent jouir et disposer des leurs propres plus librement,

cela n'est guère discutable, et le programme fédéraliste ou décentralisateur ne pose rien de plus.

Une vie particulière très vigoureuse n'a rien, en effet, qui exclue des échos purs et nombreux de toute la vie d'alentour. Bien avant M. Caraguel les monades leibniziennes [91] recevaient le retentissement de tout l'univers et manquaient pourtant de fenêtres pour voir au dehors. Quel fédéraliste, quel particulariste, quel félibre a rêvé d'une Commune close, ou d'une Province bouchée aux bruits extérieurs ? M. Joseph Caraguel semble avoir voulu défigurer cette thèse pour la défigurer aisément. Aussi a-t-il rendu plus aisé de lui répliquer. Traduire « décentralisation » ou « fédéralisme » par « invertébration », n'est-ce pas un abus de mots quand les fédéralistes et les décentralisateurs ont toujours indiqué qu'il s'agissait plutôt de substituer des vertèbres véritables à des vertèbres de carton ?

Il eût dû s'en tenir à ce qui fait le nerf de son objection, à la thèse des « conditions modernes de l'existence sociale », « chemins de fer », « télégraphe » et le reste. Mais, là encore, que de réponses faciles ! Il est certain que la distance et le temps, traités les par engins nouveaux de locomotion, ont changé les conditions humaines dans une mesure considérable. Il faudrait toutefois examiner si ces engins sont tous du même ordre, pour produire le même effet ; il faudrait voir si les mêmes engins ont produit ou produisent uniformément les mêmes effets. L'admettez-vous ? Alors c'est par un acte religieux de votre foi, car, en un sujet si complexe et si varié, il n'y rien de moins assuré. Exemple : le chemin de fer et le télégraphe, avec leurs voies et leurs guichets à poste fixe, ont déterminé des habitudes uniformes ; on part et on arrive aux mêmes heures, on suit les mêmes voies, dans des conditions pareilles. Mais voici le cyclisme, qui altère considérablement ce premier état de choses : que sera-ce bientôt de l'automobilisme, ou plus tard de l'aviation [92] ? De ces véhicules divers, mais qui font tous gagner du temps et rapprochent les lieux, jaillissent deux séries d'usages contraires.

[91] Théorie de la matière élaborée par Leibniz, où se mélangent mathématiques et mysticisme. Les monades seraient des particules élémentaires inaltérables. La *Monadologie* a été écrite en français, en 1714, et n'a été publiée qu'en 1840. La phrase qui a inspiré Maurras est issue de l'article 7 : « Les Monades n'ont point de fenêtres par où quelque chose puisse entrer ou sortir. Les accidents ne sauraient se détacher ni se promener hors des substances comme faisaient autrefois les espèces sensibles des scolastiques. Ainsi, ni substance ni accident ne peut entrer de dehors dans une Monade. » (N.D.É.)

[92] N'oublions pas que ce texte a été publié en 1898 ! L'aviation et même l'automobile n'étaient encore que des virtualités incertaines. Maurras reviendra plusieurs fois sur sa fascination pour l'aviation, invention permettant à l'homme de « suivre la course du Soleil ». (N.D.É.)

Du même ordre de véhicules, en des temps différents, peuvent sortir aussi des résultats divers [93]. Certaines classes de la population peuvent être rendues plus casanières par le seul fait de la facilité croissante des moyens de communication. Il suffit, par exemple, qu'une confrérie nouvelle de courtiers et d'intermédiaires s'organise pour mettre à profit ces moyens : le paysan qui se dérangeait pour un achat reçoit à domicile tels échantillons, les choisit, reçoit la marchandise elle-même et la solde sans faire un pas hors de son bien. La formule de M. Caraguel « nulle vie strictement locale n'est en effet possible lorsque nulle vie n'est forcément localisée » est donc fausse si on la prend en un sens réel et pratique, c'est-à-dire en en retranchant l'adverbe *strictement*, et si on garde cet adverbe, elle n'a plus qu'une valeur imaginaire, car jamais dans l'histoire du monde elle ne s'est appliquée à rien, nulle vie strictement locale n'ayant jamais été, hormis peut-être dans l'île de Robinson.

— Mais, dira-t-on, de nos jours, la pensée la plus casanière voyage et elle est incessamment visitée.

— Sans doute. — Elle est même plus visitée, plus voyageuse qu'autrefois. — J'y consens. — Elle est donc moins locale ! — Ce n'est point une conséquence rigoureuse. La découverte de la navigation n'a point aboli la patrie, mais elle l'a rendue plus chère. Le commerce des peuples, le rapprochement des pays, dans des conditions normales, ne peuvent que rendre chaque patrie particulière plus agréable à son habitant, étant accrue, aidée, embellie d'apports étrangers. Elle peut, à la vérité, en être aussi recouverte et comme submergée. Mais c'est un accident, et il est réparable et justement par le remède de la politique locale, qui subordonne ces apports extérieurs et les adapte aux convenances du lieu. C'est la condition même du bien-aise personnel et de la prospérité publique. Bien loin que cette politique puisse être accusée d'aveuglement ou d'étroitesse en présence des nouveautés, elle fournit le moyen de se les approprier le plus heureusement.

Et voilà l'objection de M. Caraguel ! Je crois qu'elle mérite le nom de préjugé. Elle n'a point volé non plus la qualification de mystique. « L'univers *tend* à s'unifier »... « *Tout marche* à l'unité » : ce sont les majeures secrètes de beaucoup de syllogismes très vicieux en dépit de leur physionomie inductive ; je conseille aux bons esprits de s'en préserver. Tendances, mouvements, marches du genre humain, ce sont des expressions abrégées pour représenter des faits passés ; elles ne dessinent point l'avenir. Qui nous délivrera de ces principes ambulants, causalités anthropoïdes, mauvais petits dieux plus

[93] Ces remarques étaient en ordre, elles avaient paru dans la *Revue Encyclopédique* du 25 décembre 1897 lorsque M. Jean Bourdeau a institué dans le *Journal des débats* (5 février 1898) une discussion analogue entre quelques théoriciens du socialisme, simplificateurs à l'excès. J'ai lu ces pages, d'une clarté et d'une fermeté si rares, trop tard pour en faire profiter mes lecteurs.

fâcheux que les entités scolastiques, car ils résultent d'un travail logique inférieur à celui du XIII^{e} siècle, providences inférieures à celle-même qui déconsidéra Bossuet !... Si l'usage vulgaire en continue l'emploi, vous verrez qu'il n'y aura bientôt plus moyen de penser.

VII — État présent de la question

Le succès des *Déracinés* à Paris et dans les provinces ne pouvait manquer de préciser ce sentiment d'un Droit nouveau, que l'on peut nommer particulariste, d'affermir ce parti nouveau qui devrait s'appelait National-fédéral. Partout où les intérêts du sol ou les intérêts de la race sont sentis, l'on sent qu'il y a d'importantes réformes à réaliser pour donner à ces forces naturelles un libre jeu. On l'a senti à Tarbes, l'été dernier, pendant le congrès des caisses de crédit agricole qui s'est tenu dans cette ville. On le sent dans les assemblées régionales et générales des syndicats agricoles et à la Société des agriculteurs de France. Le sol, le sang, la tradition demandent partout à exercer leur portion nécessaire d'influence et de prépondérance morales. À Paris même, en pleine Académie, ce vœu national se fait jour : à propos des livres de Pouvillon [94] et de Mistral, M. Gaston Boissier [95] parlait dernièrement d'une « revanche de la province ». Et les précautions mêmes que prenait l'orateur témoignent de l'idée qu'il se faisait de la gravité du sujet :

> Nous sommes d'un pays qui a toujours eu dans le sang le goût de la centralisation. Aussi loin que nous remontions dans notre histoire, quand nous étions terre romaine, on nous dit que les habitants de nos grandes villes avaient les yeux sur les sept collines pour reproduire ce qu'on y faisait. C'était la mode chez eux de se construire un Capitole ; leur libraires étalaient sur leur devanture les dernières œuvres de Pline aussitôt qu'elles étaient parues, et les jeunes gens tiraient vanité de savoir par cœur et de répéter les petits vers de Martial. Au XVII^e^ siècle, Chapelle [96] ne fut pas peu surpris, dans son voyage, de rencontrer à Montpellier des précieuses qui affectaient d'imiter les petites mignardises et

[94] Émile Pouvillon, 1840–1906, romancier du Quercy. Malgré son engagement dreyfusard, il aurait eu une certaine influence sur Maurras par son « catholicisme de terroir ». (N.D.É.)

[95] Marie-Louis Antoine Gaston Boissier, 1823–1908, historien et épigraphe. Au moment de la parution de *L'Idée de la décentralisation*, il est secrétaire perpétuel de l'Académie française. (N.D.É.)

[96] Claude-Emmanuel Lhuillier, dit Chapelle, 1626–1686, poète libertin du Grand Siècle. (N.D.É.)

> le parler gras de celles de Paris, qui discutaient sur l'*Alaric*[97] et le *Moïse*[98], sur la *Clélie*[99] ou le *Cyrus*[100], et qui lui demandaient des nouvelles « de ces Messieurs de l'Académie ».

Cet agréable préambule n'est peut-être pas d'une justesse incontestable. Avant la paix romaine, il exista une Gaule plus ou moins fédérée ; les mœurs gallo-romaines ne furent peut-être point aussi rigoureusement centralisées qu'on nous le montre ici ; avant le régime inauguré par Louis XIV, que son dernier descendant direct, le comte de Chambord, appelait et non sans finesse le premier des Napoléons, il y eut une France fédérative florissante et dont les coutumes et les institutions se prolongèrent en Bourgogne, en Bretagne, en Provence, en Languedoc et en Béarn, jusqu'à la Révolution. C'est mal juger de Montpellier, qui fut une petite capitale politique, littéraire et scientifique, par la conversation de quelques caillettes. S'il fut dans l'histoire de France des moments où la centralisation devint nécessaire, la tradition décentralisatrice n'y est pas sans gloire non plus.

Ce qui est vrai, c'est que les institutions de l'Empire, de la Convention, de la Royauté finissante, avaient formé chez nous des mœurs et des goûts centralisateurs. Ces mœurs et ces goûts s'affaiblissent, s'ils ne se défont pas encore. M. Boissier le note clairement :

> Il n'en est plus de même aujourd'hui ; les auteurs se sont aperçus qu'il y avait hors de Paris des pays dignes d'être regardés et des personnages qui méritent d'être dépeints. Mais parmi ceux qui se sont mis à décrire les paysages et les mœurs de province, il y a des catégories différentes. À côté du provincial d'occasion, resté au fond Parisien, qui s'en va observer quelque temps les pays dont il veut parler et s'empresse de les quitter une fois que sa moisson est faite, il y a le provincial pratiquant, qui y demeure, qui ne les aime pas seulement pour le profit qu'en tireront ses ouvrages et les peintures nouvelles qu'il en peut rapporter, mais parce qu'il ne trouve rien de meilleur ailleurs.

Telles est l'action lente des mœurs. Les idées sont plus promptes. Dans un mémorable discours également prononcé à l'Académie peu de jours

[97] *Alaric ou Rome vaincue*, œuvre de Georges de Scudéry, 1601–1667, frère de Madeleine. (N.D.É.)

[98] Œuvre du poète bachique Marc-Antoine Girard de Saint Amant, 1594–1661. (N.D.É.)

[99] *Clélie, histoire romaine*, roman en dix volumes de Madeleine de Scudéry, 1607-1701. (N.D.É.)

[100] *Artamène ou le Grand Cyrus*, autre roman en dix volumes de Madeleine de Scudéry, publié avant Clélie. (N.D.É.)

après celui de M. Boissier, M. Paul Bourget a demandé la reconstitution immédiate des gouvernements locaux dans la France moderne.

Ainsi, même chez Richelieu et devant M. Hanotaux, l'on note les parties caduques de l'œuvre du grand cardinal. On en convient également dans les cercles politiques officiels. Jadis les opposants critiquaient la centralisation comme l'instrument peu discret du pouvoir gouvernemental. Aujourd'hui elle est critiquée en elle-même. Ceux qui détiennent le pouvoir s'aperçoivent que cette centralisation excessive compromet les graves intérêts dont ils ont le dépôt et les accable de responsabilités superflues. C'est du ministère de l'Intérieur qu'est sorti, on l'a vu, le projet relatif à la suppression de soixante-huit conseils de préfecture. Un publiciste gouvernemental, de qui l'autorité égale le talent et le patriotisme, M. Ernest Judet [101], rédacteur en chef du *Petit Journal*, déclarait l'autre jour que la centralisation, établie pour accroître les forces de l'État, était allée contre son but et avait énervé ces forces nationales ; il signalait comment, dans l'affaire Dreyfus, l'État, si puissant contre toutes les initiatives privées, s'était trouvé sans armes pour défendre sa prérogative militaire et judiciaire :

> Une fâcheuse tendance de notre époque consiste à maintenir jusqu'à l'agacement *les prérogatives de l'État dans les petits détails d'administration* qui le rendent odieux, tandis qu'on l'affaiblit en haut dans ce qu'il a de plus essentiel, de plus nécessaire ; c'est le mouvement contraire qui nous ralliera, si nous sommes sages et clairvoyants. *Dépouillons l'État de ses minimes mais désagréables privilèges qui ne sont qu'un instrument de tyrannie locale aux mains des fonctionnaires trop zélés et omnipotents* ; mais resserrons précieusement le faisceau invincible des forces qui correspondent à la *mission supérieure de l'État, qui lui permettent de représenter notre sécurité collective, notre fierté nationale, notre grandeur extérieure.*

En somme, il faut changer le principe même des institutions de l'an VIII. En donnant à l'État mille distractions importunes, elles l'ont affaibli dans son œuvre propre. Elles lui ont fait perdre encore de sa force par les sentiments de paresse, d'impatience, de dégoût et d'inimitié qu'excite chez les citoyens son intervention continue. Négligent des grandes affaires et trop soucieux des petites, cet État centralisateur pousse la France à l'anarchisme et la détache de toute idée de patrie.

Pour sauver le patriotisme, il faut réformer la patrie, comme il faut réformer l'État pour sauver la notion de gouvernement. L'État français sera

[101] Ernest Judet, 1851–1943, antidreyfusard acharné, connu pour ses violentes attaques contre Zola. (N.D.É.)

conçu non pas moins « un », sans doute, mais uni suivant des principes plus souples, plus conformes aux richesses de sa nature, plus convenables à nos mœurs, et qui établiront une meilleure division du travail politique. Aux communes les affaires proprement communales, les provinciales aux provinces ; et que les organes supérieurs de la nation, dégagés de tout office parasitaire, président avec plus d'esprit de suite et de vigueur à la destinée nationale.

Ainsi ramené à ses normales attributions, le pouvoir central les verrait aussitôt affermies et développées. Une France où seraient fixées et garanties les libertés particulières des Villes et des Provinces pourrait, à l'exemple de plusieurs autres nations fédératives, assurer plus de stabilité et d'indépendance à l'organe capital du pouvoir suprême, gardien de l'Unité, dépositaire des traditions politiques, fidéicommissaire de la fortune du pays, préparateur, directeur et exécuteur de ces longs et vastes desseins par lesquels un peuple se conserve et se renouvelle, reste libre et devient puissant.

Les nationalistes et aussi ces esprits modérés, éclairés, gouvernementaux, aujourd'hui si nombreux en France dans les partis les plus divers, songent sérieusement à renforcer l'Exécutif, à réfréner la turbulente agitation parlementaire, à mettre plus d'ordre, de continuité, de puissance effective dans les sphères supérieures de l'État. Je les prie de songer que cette stabilité rêvée, cet affermissement, ce développement des forces de la France ne sont possibles qu'après une décentralisation très complète et très large. Seule, la solution de ce premier problème rend posables, abordables et solubles les autres. Ils en dépendent ; ils y sont, à la lettre, subordonnés.

Qui voudra réorganiser notre nation en devra recréer les premiers éléments communaux et provinciaux. Qui veut réaliser le programme nationaliste doit commencer par une ébauche de fédération.

Table des matières

L'Idée de la décentralisation **5**

I — De 1814 à 1870 **7**

II — Sous la troisième République : 1° la Législation **11**

III — Sous la troisième République : 2° les Idées **15**

IV — Propagande de ces idées **23**

V — *Les Déracinés* **29**

VI — Caractère et valeur de quelques objections **35**

VII — État présent de la question **47**